

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
Mercredi 3 février 2010

Le compte rendu *in extenso* est publié au compte rendu intégral
Le compte rendu analytique est un résumé des débats.

SOMMAIRE

- 5 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 5 ABSENCES MOTIVÉES
- 5 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5 COMMUNICATIONS
- 6 DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 6 VÉRIFICATION DES POUVOIRS DES MEMBRES SUPPLÉANTS DU PARLEMENT WALLON DONT L'ADMISSION A ÉTÉ AJOURNÉE
- 6 PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONTENANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE L'EAU (DOC. 129 (2009-2010) — N^{os} 1 À 6)
- 6 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, Rapporteur, MM. Borsus, Wesphael, Stoffels, Desgain, Elsen, M. Henry, Ministre)
- 15 EXAMEN DES ARTICLES
- 15 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DU QATAR CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À DOHA LE 6 NOVEMBRE 2007 (DOC. 131(2009-2010)N^{os} 1 ET 2)
- 15 DISCUSSION GÉNÉRALE
- 15 EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE
- 16 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ET DE LA ROUMANIE À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À BRUXELLES, LE 25 JUILLET 2007 (DOC. 132 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)
- 16 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ET DE LA ROUMANIE À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À BRUXELLES, LE 25 JUILLET 2007 (DOC. 133 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)
- 16 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGR0, D'AUTRE PART, FAIT À LUXEMBOURG LE 15 OCTOBRE 2007 (DOC. 134 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)
- 16 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGR0, D'AUTRE PART, FAIT À LUXEMBOURG LE 15 OCTOBRE 2007 (DOC. 135 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)

- 16 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 16 JUIN 2008 (DOC. 136 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)
- 16 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 16 JUIN 2008 (DOC. 137 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)
- 16 DISCUSSION GÉNÉRALE
- 17 EXAMEN DES ARTICLES
- 17 EVALUATION DE LA LÉGISLATION ORGANISANT LA TUTELLE SUR LES COMMUNES, LES PROVINCES ET LES INTERCOMMUNALES – AUDITIONS (DOC. 139 (2009-2010) — N^o 1)
- 17 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: Mme la Présidente, MM. Neven, Collignon, Prévot, Onkelinx, M. Furlan, Ministre)
- 25 QUESTIONS D'ACTUALITÉ
- 26 de Mme Pécriaux sur « l'augmentation du prix d'un ticket de bus dès ce 1er février 2010 », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité
- de M. Crucke sur « la décharge illégale propriété du MET à Péruwelz »; de M. Tiberghien sur « l'accumulation de déchets sur un terrain appartenant au SPW à Péruwelz », et réponse de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
- 27 de M. Maene sur « les zones réservées au stockage des déchets radioactifs en Région wallonne », et réponse de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité
- 28 de Mme Defraigne sur « les enseignements à tirer de la catastrophe de Liège pour améliorer la prise en charge des victimes de catastrophe », et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique en son nom et au nom de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
- 29 de Mme Pécriaux sur « les mesures mises en oeuvre par la Région pour venir en aide aux travailleurs de BASF », et réponse de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports
- 30 de M. Mouyard sur « l'utilité pour la Société wallonne du logement d'avoir accès au registre de la Banque Carrefour », et réponse de M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique
- 30 de M. Fourny sur « les péripéties autour de la consultation populaire à Rouvroy », et réponse de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville
- 31 de M. Kubla sur « le risque de perte d'emplois lié au projet Airbus A400M », et réponse de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

- 32 HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE LIÈGE
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre)
- 33 DÉBAT RELATIF À LA SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DE WALLONIE, EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 29, 8 DU RÈGLEMENT
- 33 Interpellations de Mme Cornet sur «les radars en Wallonie et la sécurité routière»; de M. Fourny sur «les révélations de l'organisme de contrôle des routes, Viacontrol, sur les autoroutes wallonnes»; question orale jointe de M. Wahl sur «le nombre de radars fixes sur les routes et autoroutes régionales»; question orale jointe de M. Fourny sur «les radars et les panneaux les encadrant sur les autoroutes wallonnes»; question orale jointe de Mme Cornet sur «l'avenir des autoroutes wallonnes et les aménagements anti-gel annoncés par le Ministre»; question orale jointe de Mme Cassart-Mailleux sur «la remise en cause de l'utilité de l'organisme de contrôle de la qualité des travaux routiers en Wallonie par le Service public wallon»; question orale jointe de M. Tachenion sur «l'état de l'autoroute à Saint-Ghislain»; question orale jointe de M. Dupriez sur «le contrôle de la qualité des travaux d'entretien des routes en Wallonie»; question orale jointe de M. Senesael sur «le revêtement de nos routes»; question orale jointe de M. Langendries sur «le chaos sur l'E19 provoqué par les trous d'asphalte de l'autoroute»; question orale jointe de Mme de Coster-Bauchau sur «l'absence de réaction de l'administration face à la défectuosité de l'éclairage routier aux endroits dangereux», et réponse de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine (Orateurs: Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Wahl, Mme Cassart-Mailleux, M. Binon, Mme de Coster-Bauchau, M. Lutgen, Ministre, MM. Tachenion, Senesael, Stoffels, Mme Zrihen, M. Dupriez, Mme Dethier-Neumann, M. le Président, MM. Fourny, Kubla, Mme Reuter)
- 52 DÉPÔT D'UNE MOTION
(Orateurs: M. Borsus, Mme la Présidente)
- 52 VÉRIFICATION DES POUVOIRS DES MEMBRES SUPPLÉANTS DU PARLEMENT
WALLON DONT L'ADMISSION A ÉTÉ AJOURNÉE
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Bayet)
- 53 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À REPORTER LA NOMINATION DU
MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA
FONCTION
- 53 DISCUSSION GÉNÉRALE
- 53 DÉPÔT D'UNE MOTION PURE ET SIMPLE
- 53 VOTES
- 57 JUSTIFICATION D'ABSTENTION
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Eerdeken)
- 57 VOTES NOMINATIFS (SUITE)
- 59 LISTE DES INTERVENANTS
- 61 INDEX DES MATIÈRES
- 62 ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de Mme Emily Hoyos, Présidente.

La séance est ouverte à 10 heures 01 minute.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – Nous sommes très peu nombreux, mais je déclare néanmoins la séance ouverte. Je salue la présence de mes Collègues.

ABSENCES MOTIVÉES

Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. de Saint-Moulin, Langendries et Miller, pour raisons de santé; Mme Saudoyer, pour raisons familiales; M. de Lamotte, en mission à l'étranger; M. Jamar, retenu par d'autres devoirs; Mme Sonet retenue par les intempéries.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

J'attire votre attention sur l'avis distribué sur vos bancs qui mentionne que, contrairement à ce qui a été décidé en Conférence des présidents, la séance publique reprendra à 14 heures et non à 14 heures 30.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Monsieur le Bourgmestre de la Commune d'Assesse m'a transmis la motion de soutien visant à défendre la viabilité et la stabilisation du Centre « MENA » prise par le Conseil communal lors de sa dernière séance.

Cette motion sera transmise aux Membres de la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

L'asbl « Professionnels pneus usagés » m'a fait parvenir, à titre informatif, une copie de leur lettre de janvier 2010 à Monsieur le Ministre-Président.

Cette lettre sera transmise aux Membres de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a fait parvenir cinq avis.

Le Gouvernement wallon m'a transmis trois arrêtés ministériels de réallocation budgétaire.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La Cour Constitutionnelle m'a transmis quatre notifications d'arrêt.

Les listes reprenant les avis, les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêts ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte-rendu intégral.

Tous les documents cités sont à la disposition des Parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme la Présidente. – Le rapport, présenté au nom de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, par Madame Goffinet sur le rapport 2008 sur la centralisation financière des trésoreries des Organismes d'Intérêt public wallons sera imprimé et distribué sous le n°142 (2009-2010) — N°1.

Le rapport, présenté au nom de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, par Madame Goffinet sur le rapport d'activités 2008 de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne sera imprimé et distribué sous le n°143 (2009-2010) — N°1.

Le rapport, présenté au nom de la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications, par Messieurs Daele, Fourny, Madame Targnion et Monsieur Wahl sur les dépenses électorales des partis politiques et des candidats individuels pour l'élection du Parlement wallon du 7 juin 2009 sera imprimé et distribué sous le n°144(2009-2010)N°1.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DES MEMBRES SUPPLÉANTS DU PARLEMENT WALLON DONT L'ADMISSION A ÉTÉ AJOURNÉE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs des Membres suppléants dont l'admission a été ajournée.

La Commission se réunissant ce mercredi à 13h45, ce point sera examiné à l'issue des questions d'actualité.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONTENANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE L'EAU (DOC. 129 (2009-2010) — N°s 1 À 6)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le livre II du Code de l'Environnement contenant des dispositions diverses en matière de politique de l'eau (Doc. 129 (2009-2010) — N°s 1 à 6).

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour son Rapport

Mme Sybille de Coster-Bauchau, Rapporteur. – Le projet de décret présenté aujourd'hui vise essentiellement à adapter le Code de l'Eau à la Directive 2007/60 du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Cette directive aurait dû être transposée en droit wallon pour le 26 novembre 2009 au plus tard. Bien que le projet ait été adopté par le précédent gouvernement, il n'a pas encore pu être examiné par notre Assemblée.

Composé de 14 articles, ce projet a également pour objectifs de constituer une base légale à l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 janvier 2007 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour l'établissement de dispositifs destinés à la protection contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées de boues dues au ruissellement, d'améliorer la transposition de la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et de permettre aux organismes d'assainissement agréés d'exercer des missions en matière d'assainissement au sens large.

Il modifie donc le Code de l'Eau en introduisant de nouvelles définitions: digue, inondation, risque d'inondation et un nouveau volet au chapitre relatif à la lutte contre les inondations

Depuis 2003, le Gouvernement wallon a adopté un «plan Pluies» qui définit, pour chaque compétence régionale, des actions à mener et des objectifs à atteindre en matière d'inondations. Une des réalisations importantes de ce plan est la cartographie de l'aléa d'inondations sur l'ensemble de la Wallonie.

La Directive 2007/60/CE dite directive «inondations» prévoit d'aller encore plus loin, en établissant, d'abord par sous-bassin et ensuite pour l'ensemble du territoire, des plans de gestion des risques d'inondation.

En ce qui concerne les débats en Commission, l'ensemble des Commissaires se sont réjouis de la transposition de cette directive. Différents points portant sur les articles 1 à 8 ont été soulevés, dont l'érosion et la mise en place d'une politique intégrant progressivement une nouvelle manière d'aménager, de construire, de cultiver pour avoir une Région plus à-même d'absorber l'eau.

Par ailleurs, le drainage est pris en compte de manière plus globale, vu son incidence sur les inondations, mais aussi sur la qualité de l'eau ou l'assainissement. Quant aux bassins de rétention d'eau, cette solution n'est pas abandonnée, mais la question est de choisir les meilleures technologies sur base d'un rapport coût-bénéfice. Enfin, pour les expropriations, le gouvernement semble vouloir limiter celles-ci à ce qui est absolument indispensable. Bien que ce projet clarifie les choses par rapport à la législation existante, les balises en la matière ne sont pas encore définies. Il est actuellement impossible au gouvernement de les fixer précisément.

La deuxième volée de questions a porté sur les articles 9 à 14 et a abordé le budget, les concertations avec les pouvoirs locaux et les différentes associations concernées par la problématique et les infractions.

Aucun budget supplémentaire n'est prévu pour 2010. En effet, le décret précise un système existant. Il n'y a donc pas de nouveaux subsides. Il est cependant envisageable de rediscuter du budget dans le cadre des ajustements ou dans le cadre de budgets ultérieurs.

Des concertations ont été réalisées sous l'ancienne législation. Selon le Ministre, il n'y a pas lieu d'en réaliser d'autres. Il est à noter que le concept d'expropriation a été introduit lors de la 3ème lecture du projet. Tant les agriculteurs que le Conseil d'Etat n'ont pu se prononcer sur cet ajout.

En ce qui concerne les infractions, nombreuses furent les discussions en Commission. Diverses modalités doivent être encore concrétisées par les membres du gouvernement. En effet, à l'heure actuelle, il est impossible de déterminer avec précision les infractions, les modalités de celles-ci ainsi que l'organe de contrôle compétent. Pire, les sanctions prévues par le décret lors d'infractions ne sont pas encore définies. Mon collègue Willy Borsus et moi-même n'avons pu que regretter cette incapacité du Ministre à préciser quels types d'infractions étaient visées à travers la nouvelle disposition.

Outre cette absence de modalités claires et précises, l'attention du Ministre a été attirée sur les problèmes de croisement juridique qui peuvent mettre le justiciable dans une situation délicate.

Afin d'éviter tout problème, certains Commissaires ont proposé que, dans un futur proche, une liste de toutes les dispositions réglementaires prises en exécution des articles visés dans le texte soit réalisée ainsi qu'une étude juridique des sanctions croisées.

Les articles 1 à 5 ont été votés à l'unanimité. L'article 6 est adopté par 7 voix contre 3. L'article 7 a été voté à l'unanimité. L'article 8 a été voté après amendement par 7 voix contre 3. Les articles 9 à 13 ont été votés à l'unanimité et l'article 14 après amendement a été voté par 7 voix contre 3.

Le projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant des dispositions en matière de politique de l'Eau a été adopté par 7 voix et 3 abstentions.

Pour terminer, ce projet représente certainement une opportunité pour la Région de s'inscrire dans une approche coordonnée intégrée à l'échelle européenne sur base d'une méthodologie bien déterminée et qui impliquera évidemment que, dans les prochaines années, pour mettre en œuvre cette Directive et ce projet de décret, différentes étapes soient menées et nous amènent à définir des plans d'objectifs et de mesures avisés en termes de prévention des inondations.

Mme la Présidente. – Madame de Coster-Bauchau, je présume que vous êtes intervenue au nom des deux Rapporteurs?

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Oui, Madame la Présidente.

M. Willy Borsus (MR). – Le texte évoqué aujourd'hui, sous des apparences anodines, nous a divisés en Commission. Désolé, Monsieur le Ministre, si j'ai émis mon point de vue avec passion, mais je sais que la Commission est méticuleuse dans l'examen des textes.

Il m'a semblé opportun de mener un examen plus circonstancié de ce texte. En apparence, «tout baigne» : il s'agissait de transposer une directive européenne et cela a été fait dans un délai relativement raisonnable. Nous sommes quasiment dans les temps.

A première vue, tout va bien. Cependant, si l'on analyse plus globalement l'ensemble du contentieux européen potentiel relatif à la transposition, dans les délais, de directives européennes, on constate que la Région wallonne accuse du retard et parfois même un retard très important. Cela doit appeler des mesures fortes.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui pour ce projet de décret. Je rappelle également que nous ne sommes pas les seuls à nous retrouver dans des cas de non transpositions ou de transpositions tardives ou encore partielles. Je pense à d'autres régions de ce pays, à l'Etat fédéral et à d'autres pays européens. Ce n'est pas le problème dans ce dossier.

Je salue Monsieur Stoffels pour le courage qui a été le sien en prenant ses distances par rapport au texte. Il s'agit d'une remarquable indépendance d'esprit.

Toutefois, les problèmes soulevés en Commission sont encore présents. En effet, il était initialement prévu de pouvoir ériger des bassins provisoires afin d'amortir des crues importantes sur des sites à risques. En d'autres termes, il s'agissait de retenir temporairement des masses d'eau conséquentes et de lisser ainsi les crues.

Cette disposition a été critiquée lors des différentes consultations du texte. Le Gouvernement a donc, par la suite, décidé non pas de l'abandonner complètement, mais de la prévoir comme une éventuelle possibilité. C'est un mauvais choix : soit on le fait, soit on ne le fait pas. Et si on le fait, on dit alors le «comment» du dispositif, ses conditions d'application et le moment auquel il s'enclenche.

Ma question, Monsieur le Ministre, est donc claire : le dispositif est-il maintenu, ou pas ? Si tel n'est pas le cas, supprimons la référence dans le texte.

Un autre problème majeur est présenté dans l'article 8 du décret. On y incrimine, en effet, toute une série de comportements et on y prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à des amendes de 1.000 euros. Ce n'est pas rien.

Lorsqu'on prévoit de criminaliser des actes et des comportements, il faut une analyse et une évaluation juridiques pointues des mécanismes proposés afin d'éviter d'éventuelles redondances. Or, en l'occurrence, le bât blesse. L'analyse juridique n'a pas été suffisamment menée. On renvoie, par exemple, à des articles qui ne sont pas en vigueur !

Certains de mes Collègues et moi-même avons donc plaidé, en Commission, le réexamen de ce dispositif de criminalisation. Nous nous sommes alors donné rendez-vous en séance plénière.

Et, surprise, M. Desgain m'annonce, ce matin, que la Majorité allait amender le texte et supprimer le dispositif prévu à l'article 8.

Voilà donc la démonstration de l'utilité de l'indépendance d'esprit des Parlementaires de la Majorité. Cette indépendance fait en sorte que l'on débouche sur l'identification de problèmes importants afin de pouvoir les résoudre ensemble. Si M. Stoffels s'était inscrit dans un jeu classique Majorité/Opposition, ses Collègues de la coalition au pouvoir auraient voté le texte comme un seul homme.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je salue le message de M. Borsus et tiens à lui dire que notre Majorité exerce librement le contrôle du Gouvernement. Je me félicite que nous ne nous inscrivions pas dans cette logique participative qui consiste à se lever comme un seul homme derrière le Gouvernement.

Je regrette toutefois que vous montiez en épingle un incident léger pour en faire un coup politique. Vous êtes plus grand que cela.

M. Willy Borsus (MR). – Les occasions pour mettre à profit cette indépendance d'esprit ne manqueront pas. N'hésitez pas, en effet, à l'appliquer pour le cadastre des points APE, pour le CWATUP, j'en passe et des meilleures.

L'ensemble des interventions en Commission a eu pour conséquence l'évitement d'une énormité juridique. Vous alliez incriminer inutilement toute une série de comportements et menacer de sanctions en renvoyant à un texte qui n'était pas encore en vigueur.

Je revendique donc à nouveau une capacité d'étonnement et même, quelques fois, de révolte, y compris dans l'analyse des textes en apparence les plus anodins.

En conséquence, notre Groupe va s'abstenir prudemment, même si nous soutenons la transposition de la directive en droit wallon.

M. Edmund Stoffels (PS). – La Région wallonne a été mise en demeure, par l'Union européenne, de pallier le retard dans la mise en oeuvre de la directive en matière de politique de l'Eau. Cette transposition était prévue en novembre 2009. Le texte était déjà prêt sous l'ancienne législature. Pourtant, voici seulement qu'il arrive sur nos bancs.

Le projet de décret à l'étude aujourd'hui vise, en grande partie, à transposer en droit wallon la directive européenne n° 2007/60/CE instaurant un véritable système d'évaluation et de gestion intégrée des risques d'inondation.

L'objectif est de déterminer une unité de gestion administrative. Il vise aussi à réaliser une évaluation préliminaire des risques d'inondation et, enfin, d'élaborer une cartographie des zones inondables et des risques d'inondation.

Depuis plusieurs années, nous nous sommes engagés à lutter contre les catastrophes. Le plan Pluies en est une parfaite illustration.

Je pense d'ailleurs que nous ne sommes vraiment pas à la traîne dans ce domaine. C'est d'ailleurs parce que des Etats membres, comme le nôtre, ont déjà pris une série de dispositions idoines que cette directive prévoit des dispenses pour les Etats membres qui auraient déjà établi des outils de gestion de lutte contre les inondations, pour autant que ces outils aient, au moins, la même efficacité que celle prônée par l'UE. Force est de constater que c'est le cas chez nous.

Comme nous l'avons souligné en Commission, il convient de distinguer différents types d'inondations : les orages violents, les coulées de boues ... Pour chaque type d'inondation, nous devons apporter des réponses spécifiques, que ce soit en terme d'aménagements ou de pratiques agricoles, par exemple.

Un autre volet important de ce projet de décret concerne la subsidiation aux pouvoirs locaux pour la construction d'ouvrages destinés à prévenir les inondations ou à atténuer leurs effets, à certains dispositifs de gestion de l'eau et dispositifs agricoles.

Comme nous l'avons également souligné en Commission, il est bon d'associer les pouvoirs subordonnés, qui sont toujours en première ligne en cas d'inondation, à la prévention de ces événements.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous être plus précis quant aux taux de subsidiation? Quelles seront les règles? Quels seront les critères retenus?

Lors de nos échanges sur ce projet de décret, une phrase concernant la subsidiation a fait débat, c'est : *« dans la limite des crédits budgétaires disponibles, le Gouvernement wallon peut allouer des subventions aux pouvoirs locaux pour l'exécution des travaux indiqués ci-après ... »*.

Dans la limite des crédits disponibles ... C'est vrai que c'est dommage de ne pas être plus précis. Néanmoins, dans le contexte budgétaire actuel de notre Région, nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de faire preuve de prudence.

Rappelons-nous quelques instants nos débats de décembre sur le Budget. Que n'avons-nous pas entendu comme reproches sur la rage taxatoire, l'augmentation de la dette ou encore la dette cachée de la Région. Dans ce projet de décret, le Gouvernement fait preuve de prudence et là, on lui reproche de ne pas être plus dépensier !

Vous savez, on entend souvent que nos concitoyens se désintéressent de la politique et on peut les comprendre. Je pense que nous gagnerions tous en crédibilité, en adoptant un discours cohérent.

Par ailleurs, je suis certain qu'à l'occasion des prochains débats budgétaires, nous pourrions vérifier les engagements pris à travers ce projet de décret.

L'autre élément important qui a jalonné nos discussions en Commission, c'est la problématique des infractions à ce projet de décret. Pour rappel, l'article 8 du projet de décret prévoit de mettre en place un régime de sanctions aux infractions en matière d'inondations.

En relisant le rapport de nos travaux en Commission et en analysant les articles D34 à D47 du Code de l'Eau, on constate qu'on vise le chapitre relatif aux cours d'eau non navigables.

Pour terminer cette intervention, je voudrais rappeler que nous ne partons pas du néant en matière de gestion des inondations en Région wallonne.

En effet, confronté depuis plusieurs années à la répétition de phénomènes de plus en plus importants en la matière ainsi qu'aux dégâts qu'ils provoquent, nous avons, dès le début des années 2000, mis notre Plan Pluies sur rails. C'est ainsi, par exemple, que la cartographie sur les zones «à risque» existe déjà et donc, avec cet outil, nous sommes mieux armés pour prévenir les effets néfastes des inondations.

Mais par-dessus tout, ce qu'attendent nos concitoyens qui subissent des sinistres, c'est qu'on les aide à prévenir les risques d'inondation et qu'on les protège, autant que faire se peut, contre les effets néfastes des inondations.

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Le projet de décret transpose une directive européenne sur les inondations qui est postérieure à des mesures déjà prises par la Région wallonne. Je fais ici référence au Plan Pluies qui a été adopté par le Parlement wallon en 2003 et qui a permis la définition des zones d'aléas et de débordements des cours d'eau, mais aussi la création de cartes d'évaluation de risques. Une série de mesures transversales concernant les différents Ministres ont ainsi été déterminées pour prendre les mesures qui s'imposent en matière de prévention des inondations, mais aussi en matière d'actions au moment où les inondations se produisent.

La transposition de la directive européenne va permettre d'intégrer le Plan Pluies dans un cadre plus large. Le but est d'atteindre un véritable plan de gestion, de prévention et de lutte contre les inondations. D'autres éléments opérationnels doivent être prévus et intégrés de manière plus forte. M. Borsus a évoqué tout à l'heure la question des bassins décréteurs, qui nécessitent des investissements lourds. Je pense que les mesures de prévention devraient plutôt se situer au niveau de l'aménagement du territoire et, notamment, au niveau de l'attention que nous devons porter afin d'éviter une imperméabilisation trop importante des surfaces urbanisables.

Des mesures doivent aussi être prises pour restaurer la capacité que le milieu naturel avait autrefois à atténuer les coups d'eau. Je pense, par exemple, à la gestion des berges et des rives des cours d'eau. Souvent, de nombreuses régions ont perdu leur zone tampon et leur capacité d'absorption des eaux. Il y a aussi des infrastructures légères que nous pouvons mettre en place dans les milieux ruraux, comme des digues, des talus, des fossés ... Tout cela constitue des mesures que la directive européenne devrait nous permettre de réaliser avec une certaine amplitude.

L'adoption de ce texte est l'occasion d'une réflexion plus poussée par rapport à l'extension des zones imperméables, tout particulièrement dans les zones urbaines. Nous devrions réfléchir à des mesures de soutien, à des initiatives comme les toitures végétales, la mise en oeuvre de citernes avec un dispositif décréteur de fortes pluies, ce qui permettrait de décentraliser les bassins d'orages qui sont relativement coûteux.

Enfin, ce texte précise le lien entre la gestion des inondations et l'aménagement du territoire. Les choses vont donc dans le bon sens. Tout est une question d'autorisation ou non de certaines constructions dans

certains endroits. Le décret permettra aussi l'octroi de subsides spécifiques dont il faudra veiller à la cohérence, notamment par rapport au drainage de certaines parcelles agricoles.

Il faudra aussi être attentif au risque de débordement des égoûts. Cet aspect n'est que partiellement couvert par le texte. Il faudra aussi être attentif à la gestion des cours d'eau par bassins versants.

Il en est de même pour un point important, celui du risque d'inondations à proximité des terres agricoles et des coulées de boues qui surviennent dans des habitations qui ne sont pas à proximité d'un cours d'eau. La gestion un peu trop intensive de certaines parcelles agricoles entraîne trop souvent des coulées de boues vers les caves des habitations riveraines.

Suite aux discussions qui ont eu lieu en Commission, je pense qu'il faut relativiser la portée de l'article 8 du projet de décret qui proposait un dispositif de sanction. En effet, la plus grande partie des dispositions de cet article concerne des mesures qui ne sont pas encore en vigueur. Les articles visés ne portent pas à sanction et il est d'ailleurs difficile, sur certains points, que le Gouvernement se sanctionne lui-même. Nous sommes là dans un système de codification environnementale qui est positif et constructif, mais, dès que l'on commence à légiférer par référence ou par renvoi d'un texte à un autre, il est finalement assez difficile de savoir à quoi l'on touche exactement.

Suite à ces discussions, nous avons déposé un amendement visant à supprimer cet article 8. Cela clarifiera le texte et simplifiera les dispositions. Cela ne nous dispensera pas, par la suite, d'un travail attentif sur le Code de l'Eau. Il est important que le travail parlementaire d'examen d'un projet de décret ne soit pas factice ou artificiel. Nous devons faire un examen approfondi d'un texte décrétoal. C'est le rôle qui nous est confié.

M. Marc Elsen (cdH). – Je me permettrai d'intervenir en quelque sorte au nom de mon Collègue Carlo Di Antonio, qui a particulièrement bien suivi la question en Commission.

Après les changements climatiques de janvier, nous voici en février face à l'adoption d'un projet de décret relatif aux inondations. Nous restons donc dans le thème climatique.

Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui modifie le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des risques d'inondation et contenant des dispositions diverses en matière de politique de l'eau.

Je vous dirai quelques mots au sujet de ce projet de décret qui satisfait globalement le cdH. En effet, il tend à parfaire la transposition de la Directive inondations à la suite du travail entamé par vos prédécesseurs. C'est effectivement la continuation d'un long travail qui remonte notamment à 2003, avec l'adoption du plan pluies dans lequel est insérée l'approche globale des inondations par sous-bassin hydrographique.

Ensuite, le décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau contient des dispositions relatives à la lutte contre les inondations, articles D. 53 et D.54. Enfin, vint l'adoption, voici un an, à l'initiative du Ministre Lutgen, de la cartographie du risque de dommages dus aux inondations par débordement de cours d'eau dans les divers sous-bassins hydrographiques.

Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui comprend deux objets majeurs: en premier lieu, il s'agit de transposer la Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations. Cette directive est entrée en vigueur le 26 novembre 2007 et devait normalement être transposée en droit wallon pour le 26 novembre 2009 au plus tard. À peu de choses près nous sommes donc dans les temps.

En second lieu, le texte en projet vise à constituer une base décrétoale aux dispositions de l'article 2 *bis* de l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 relatif aux subsides de l'État en matière de gestion de l'eau et d'agriculture pour l'exécution de travaux par les provinces, les communes, les associations de communes, les commissions d'assistance publique, les fabriques d'église et les associations de polders ou de waterings, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 janvier 2007 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour l'établissement de dispositifs destinés à la protection contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement.

Ces dispositions concernent donc l'octroi de subsides relatifs à la construction d'ouvrages destinés à prévenir les inondations ou atténuer leurs effets, à certains dispositifs de gestion de l'eau et dispositifs

agricoles. Dans la mesure où ce texte ne concerne pas uniquement la gestion de l'eau, il n'est pas inséré dans le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

Par ailleurs, le projet de décret parfait la transposition de la directive du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

De façon générale, la mesure doit permettre de mieux appréhender le problème des inondations en Wallonie. Dès l'adoption de ce décret, il doit s'ensuivre l'établissement de plans de gestion des risques d'inondation pour fin 2015.

Ces plans comporteront des objectifs visant à réduire les conséquences négatives et potentielles d'une inondation pour la santé humaine, le bâti, l'environnement, le patrimoine historique et les activités économiques. Ils comporteront les mesures concrètes de prévention adaptées aux circonstances locales qui seront déterminées en fonction de critères économiques.

Au cours de la discussion, le cdH a plaidé pour le dépôt d'un amendement visant à permettre à la Région de subsidier les pouvoirs locaux en ce qui concerne l'entretien d'espaces verts et les plantations, ainsi que pour permettre l'acquisition de nouveaux espaces verts qui participent à la lutte contre les inondations, à la condition expresse qu'ils soient ouverts gratuitement au public. C'est une manière d'associer les pouvoirs locaux aussi dans cette lutte contre les inondations.

Je ne reviendrai pas plus en détails sur le texte en projet, ni sur l'article 8 qui a fait l'objet de nombreux débats dans le cadre de la Commission; le cdH apportera son soutien à l'amendement de la Majorité présenté par mon Collègue Xavier Desgain qui tend à supprimer cet article dont la teneur sera précisée dans le cadre d'un nouveau texte. Il sera présenté à l'issue d'une réflexion plus globale sur la gestion des cours d'eau, laquelle sera menée en collaboration avec l'ensemble des Ministres concernés par cette problématique.

En conclusion, nous apportons notre soutien à ce texte qui doit parfaire les outils dont la Région pourra disposer pour mieux lutter contre ces phénomènes naturels dont l'occurrence de plus en plus fréquente doit nous ramener à la réflexion plus fondamentale sur l'impact de plus en plus perceptible des changements climatiques.

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Permettez-moi de rappeler l'objectif premier de ce projet de décret, à savoir la transposition de la directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Cette directive établit un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation et vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Elle est traduite en Droit régional principalement à travers l'adoption des articles 1 à 7, 9 et 12.

C'est vrai, comme l'a rappelé M. Desgain, que nous ne venons pas de nulle part. Nous sommes un tout petit peu en retard en matière de transposition, mais ce domaine a déjà été fortement investi par la Région, notamment au moyen du Plan Pluies. Cet axe politique n'a donc pas été laissé à l'abandon.

Je vous rappelle que le processus de transposition a été entamé par le Gouvernement précédent sous l'égide de mon collègue Benoît Lutgen. Ce projet de décret a été approuvé en troisième lecture le 3 avril 2009. Il n'avait pu être déposé au Parlement sous l'ancienne législature. Ce projet est donc le fruit de ce travail.

Entre-temps, il est vrai, Monsieur Stoffels, que nous avons reçu il y a quelques jours la mise en demeure de la Commission Européenne par rapport à cette transposition. Fort heureusement, grâce au vote d'aujourd'hui, le contentieux sera éteint et ce, bien avant l'échéance qui nous a été donnée du 27 janvier prochain.

L'adoption de ce texte constitue un point de départ d'un vaste travail balisé par deux échéances importantes :

- l'élaboration des cartes des zones inondables et des cartes de risques d'inondation pour le 22 décembre 2013;
- l'élaboration du plan de gestion des risques d'inondation à l'échelle des districts hydrographiques pour le 22 décembre 2015 au plus tard.

Ces réalisations vont se concrétiser par des aspects qui ne peuvent encore à ce jour être concrètement détaillés.

Les cartes et les plans de gestion seront bien évidemment soumis à consultation et enquête publique conformément aux prescrits de la directive cadre Eau qui sont d'application pour la directive Inondation.

En outre, le projet de décret comporte également divers éléments en lien direct ou indirect avec la politique de l'eau en général et avec la Directive Inondation en particulier.

Ainsi, l'article 10 complète la transposition de la directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. L'article 11 permet au Gouvernement de confier aux organismes d'assainissement agréés des missions en matière d'assainissement en général. L'article 14 permet au Gouvernement d'octroyer des subventions pour divers travaux en lien avec :

- l'aménagement des cours d'eau ;
- la protection contre les inondations ;
- les aménagements visant à limiter l'érosion des terres agricoles ;
- etc..

Ce dernier article constitue la base décrétole de l'article 2 bis de l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 relatif à l'intervention de l'état en matière de subsides pour l'exécution de travaux par les provinces, les communes, les associations de communes, wateringues, fabriques d'église et CPAS. Ce n'est donc pas vraiment neuf, Monsieur Stoffels. La question de la subsidiarité se réfère à un texte existant et la question budgétaire devra évidemment se poser dans le cadre du débat budgétaire.

Pour en revenir plus spécifiquement à la transposition de la directive Inondation, je tiens à souligner plusieurs points. Premièrement, la directive prévoit la désignation d'une autorité compétente chargée de l'exécution des obligations de la directive. Cette autorité est le Gouvernement wallon en lien avec ce qui a été fixé pour la directive-cadre Eau.

Deuxièmement, une coordination internationale sera également établie sur base de celle qui prévaut pour la mise en oeuvre des plans de gestion de districts hydrographiques.

Troisièmement, la Directive prévoit également la mise en place d'une évaluation préliminaire des risques d'inondation à réaliser pour le 22 décembre. Il a été considéré que l'ensemble de la Région wallonne constitue une zone pour laquelle les risques existent. Cette évaluation préliminaire ne sera donc pas effectuée en Région wallonne. Ceci est autorisé par l'article 13 de la Directive et c'est justifié vu la spécificité de notre territoire.

Quatrièmement, les cartes des zones inondables et des risques d'inondation seront établies pour le 22 décembre 2013 et seront revues tous les six ans. Je tiens à souligner que les cartes d'aléas d'inondation telles qu'établies dans le cadre du Plan Pluie serviront de base à l'élaboration des cartes visées par la Directive.

Cinquièmement, les plans de gestion seront élaborés au sein du groupe de travail inondations qui coordonne actuellement le plan pluie. Celui-ci devra évoluer vers le nouveau plan de gestion des risques d'inondation. Il sera élaboré transversalement en coordination avec tous les gestionnaires de cours d'eau représentés au sein de ce groupe de travail à savoir la DGO2, la DGO3, et les Provinces. L'élaboration de ce plan se fera en coordination avec le deuxième plan de gestion de district hydrographique prévu pour la période 2015-2021.

Sixièmement, ces plans de gestion devront mettre l'accent sur la prévention, vers la protection et la préparation aux risques. Les mesures qui devront être prises dans ce cadre devront intégrer les concepts d'analyse coût/bénéfice les plus économiques et les moins contraignantes.

Il y aura donc nécessité dans un futur très proche de capitaliser les expertises des uns et des autres et de doter la Région wallonne d'une capacité d'intervention optimale en matière d'analyse économique.

Les techniques d'analyse économique en relation avec l'analyse coût/efficacité de mesures et d'actions, et avec l'analyse coût/bénéfices des programmes de mesures sont fondamentales pour orienter les décideurs vers les solutions les plus optimales.

Septièmement, pour ce qui concerne les moyens nécessaires à l'élaboration des cartes et des plans de gestion, ils feront l'objet d'adaptations nécessaires en temps voulu dans le respect des compétences des différents ministres du Gouvernement.

Je voudrais terminer cette intervention en rappelant que l'ensemble du processus d'élaboration des cartes et de l'élaboration complète des plans devra faire l'objet d'une consultation du public, des intervenants et des acteurs impliqués dans cette problématique.

Les voies de la consultation et de la concertation seront largement utilisées pour garantir une élaboration des plans de gestion basée sur le consensus et sur la mise en oeuvre des meilleures solutions.

J'en viens à la question de l'amendement introduit par les parlementaires de la majorité. Je commencerai par remercier les commissaires de l'opposition ainsi que M. Stoffels.

Je n'ai pas jugé utile de reporter la discussion en Commission et je préfère que nous en débattions aujourd'hui en Séance publique car nous connaissons du retard dans la transposition de la directive.

Je dirai à Monsieur Borsus que cet article relatif aux infractions n'est pas une énormité. Je dois le rassurer. Il est sans conséquence. Tout ce qui a été dit en Commission est valable, à savoir qu'il se réfère à des articles qui, aujourd'hui, ne sont pas encore entrés en application. Néanmoins, après un examen plus détaillé avec mon administration, nous avons identifié le fait que certains articles ne conduisaient pas à des infractions possibles. Les autres, les infractions imaginables, étaient déjà prévues dans la législation existante. Donc, *a priori*, cet article n'avait aucune implication. C'est donc l'objectif de l'amendement qui vise à le supprimer. C'est plus clair comme cela et cela ne change pas grand chose puisqu'il n'y aurait pas eu d'application. Ce débat a été utile; il n'y aura plus d'ambiguïté. Je me réjouis que le Parlement ait pu travailler sur cet article.

M. Willy Borsus (MR). – Madame la Présidente, puis-je répondre au Ministre?

Mme la Présidente. – M. le Ministre est d'accord. Allez-y, Monsieur Borsus.

M. Willy Borsus (MR). – Pourriez-vous donner un exemple de ce qui aurait été «infractionnalisé» et qui n'avait aucun caractère «infractionnalisable»?

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Il y a effectivement certains articles qui ont été évoqués en Commission qui portent sur des actions du Gouvernement. Il ne s'agit que de l'un ou l'autre article.

M. Willy Borsus (MR). – Le décret permettait de sanctionner le Gouvernement pour certains retards, des rapports non produits. C'est bien cela?

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Il n'y aurait pas eu d'application, donc il ne le permettait pas.

M. Willy Borsus (MR). – C'est en ce sens que je disais que c'était énorme. Je n'ai jamais vu cela durant la législature. C'est peut-être une petite énormité. Infractionnaliser les comportements du Gouvernement, cela paraissait tellement étrange. C'est en ce sens que je qualifiais cela d'énorme. Je n'avais jamais vu cela.

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Ce n'est qu'un des points sur 7 ou 8, vous en êtes bien d'accord.

M. Willy Borsus (MR). – Mais il y en a d'autres.

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Oui mais, dans les autres, il y avait des infractions imaginables, dans la mesure où ces articles ne conduisent pas encore aujourd'hui à des mesures effectives puisqu'ils ne sont pas encore d'application. Un jour, ils pourraient l'être, mais ce n'est pas de mon ressort, cela dépend du Ministre Lutgen.

A la suite d'un examen plus détaillé, il apparaît que ces mesures existent déjà aujourd'hui, sont déjà couvertes par d'autres mesures de prise en compte des infractions. Donc, cet article est inutile.

Concernant les bassins écrêteurs, la possibilité existe toujours. Cela fera partie des mesures prévues dans le plan de gestion. Cette option doit être prévue au cas par cas. C'est une mesure qui doit être utilisée précautionneusement. Le plan de gestion pourrait conduire à une mise en oeuvre.

Il est très important de transposer cette directive à la veille de la Présidence belge de l'Union européenne. Ce dossier ne pourra pas être ajouté à la liste des dossiers de transposition en retard. Je m'en réjouis et je remercie les membres de la Commission pour leur travail.

Mme la Présidente. – Souhaitez-vous répliquer, Monsieur Borsus ?

M. Willy Borsus (MR). – Vous m'avez autorisé à interrompre le Ministre et nous avons pu mener un dialogue. Je ne vais donc pas répliquer.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles du texte adopté.

EXAMEN DES ARTICLES

ARTICLE 1^{ER}

Mme la Présidente. – L'article 1er a été adopté.

ARTICLES 2 À 7

Mme la Présidente. – Les articles 2 à 7 ont été adoptés.

ARTICLE 8

Mme la Présidente. – A l'article 8, MM. Desgain et Consorts ont proposé un amendement après approbation du Rapport. Les votes sur l'amendement et sur l'article sont réservés.

ARTICLES 9 À 14

Mme la Présidente. – Les articles 9 à 14 ont été adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement et l'article réservés ainsi que sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DU QATAR CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À DOHA LE 6 NOVEMBRE 2007 (DOC. 131(2009-2010)N^{OS} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de l'Etat du Qatar concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Doha le 6 novembre 2007 (Doc. 131 (2009-2010) — N° 1 et 2).

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Mme Saudoyer, Rapporteur, se réfère à son Rapport écrit.

Personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret.

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE

Mme la Présidente. – L'article unique a été adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ET DE LA ROUMANIE À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À BRUXELLES, LE 25 JUILLET 2007 (DOC. 132 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ET DE LA ROUMANIE À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À BRUXELLES, LE 25 JUILLET 2007 (DOC. 133 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGRO, D'AUTRE PART, FAIT À LUXEMBOURG LE 15 OCTOBRE 2007 (DOC. 134 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGRO, D'AUTRE PART, FAIT À LUXEMBOURG LE 15 OCTOBRE 2007 (DOC. 135 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 16 JUIN 2008 (DOC. 136 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 16 JUIN 2008 (DOC. 137 (2009-2010) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret suivants :

- le projet de décret portant assentiment à l'Accord relatif à la participation de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Espace économique européen, et à l'Acte final, faits à Bruxelles, le 25 juillet 2007 (Doc. 132 (2009-2010) — N^{os} 1 et 2) ;
- le projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'Accord relatif à la participation de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Espace économique européen, et à l'Acte final, faits à Bruxelles, le 25 juillet 2007 (Doc. 133 (2009-2010) — N^{os} 1 et 2) ;
- le projet de décret portant assentiment à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part, fait à Luxembourg le 15 octobre 2007 (Doc. 134 (2009-2010) — N^{os} 1 et 2) ;
- le projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part, fait à Luxembourg le 15 octobre 2007 (Doc. 135(2009-2010) — N^{os} 1 et 2) ;
- le projet de décret portant assentiment à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Bosnie-et-Herzégovine, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 16 juin 2008 (Doc. 136 (2009-2010) — N^{os} 1 et 2) ;

- le projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Bosnie-et-Herzégovine, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 16 juin 2008 (Doc. 137(2009-2010)N^{os} 1 et 2).

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en Commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Pour les projets de décret n^{os} 133, 135 et 137, je souhaite rappeler aux Membres que conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Mme Saudoyer, Rapporteur, se réfère à son Rapport écrit.

Personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles des projets de décret.

EXAMEN DES ARTICLES

Mme la Présidente. – L'article unique du projet de décret n^o 132 a été adopté.

Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret n^o 133

Les articles 1 et 2 du projet de décret n^o 133 ont été adoptés.

Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret n^o 134.

L'article unique du projet de décret n^o 134 a été adopté.

Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret n^o 135.

Les articles 1 et 2 du projet de décret n^o 135 ont été adoptés.

Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret n^o 136.

L'article unique du projet de décret 136 a été adopté.

Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret n^o 137.

Les articles 1 et 2 du projet de décret n^o 137 ont été adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

EVALUATION DE LA LÉGISLATION ORGANISANT LA TUTELLE SUR LES COMMUNES, LES PROVINCES ET LES INTERCOMMUNALES – AUDITIONS (DOC. 139 (2009-2010) — N^o 1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du rapport relatif à l'évaluation de la législation organisant la tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales (Doc. 139(2009-2010)N^o1).

Je déclare la Discussion générale ouverte.

La parole est à M. Onkelinx, Rapporteur qui se réfère à son Rapport écrit.

La parole est à M. Neven

M. Marcel Neven (MR). – D'emblée, je voudrais saluer le travail qui a été réalisé par l'administration de la tutelle, en vertu de l'article L3117-1 du CDLD. Ce rapport est bien fouillé, complet et structuré par matières, avec des tableaux statistiques. Ce n'est pas là un travail vite fait-mal fait pour répondre au prescrit d'un décret.

Le rapport lui-même appelle toutefois des remarques formelles.

Ratione temporis d'abord, le parcours n'est pas conforme. Selon le décret, il devrait être adressé au Parlement wallon au plus tard le 31 mars de l'exercice qui suit. Il s'agit là de rapprocher autant que faire se peut le contrôle parlementaire et le travail de l'Exécutif. Or, la Directrice générale a «finalisé le rapport en date du 30 mars 2009». Il a ensuite été présenté au Gouvernement wallon et n'a été transmis au Parlement que le 8 juin pour être présenté seulement le 10 novembre 2009. Si on y ajoute le renouvellement du Parlement wallon en juin 2009, le contrôle parlementaire est éloigné de sa base à examiner. Un meilleur respect des délais s'impose à l'avenir. Il y a d'ailleurs eu une question orale de Madame Barzin sur le sujet, en date du 20 octobre 2009.

Au niveau institutionnel, ce devrait être un rapport du Gouvernement au Parlement et c'est un rapport de l'administration au Gouvernement. Il y a là un glissement démocratique inacceptable.

Ratione materiae, je réitère mes félicitations pour la «besogne» accomplie dans la rédaction du rapport, mais je m'interroge néanmoins sur la justesse du ton.

Ce rapport est trop complexe pour être lu au-delà du Parlement, par des conseillers communaux de base, par exemple. Il s'agit certes, en principe, d'un rapport du Gouvernement au Parlement, mais l'idée pédagogique est sous-jacente et ce rapport, puisque l'effort de le rédiger a été accompli, devrait être diffusé parmi les acteurs de terrain pour qu'ils connaissent mieux les contours du contrôle et pour que la pratique administrative s'uniformise dans la Région. Il est trop complexe pour être lisible.

D'un autre côté, il n'est pas encore assez complet pour servir de répertoire juridique de référence pour les spécialistes des pouvoirs locaux. Pour ce faire, il faudrait une base de données informatiques accessibles où les juristes des communes et des provinces pourraient prendre connaissance des décisions motivées de tutelle, dans chaque secteur, avec des mots-clés.

Comme la plupart des intervenants l'ont dit, à commencer par la Directrice générale, le mécanisme de tutelle est actuellement trop compliqué.

Madame la directrice générale a d'ailleurs plaidé, à juste titre, pour la stabilité des pouvoirs locaux. Les intervenants ont insisté sur la pérennité du droit décretaal, ce qui est loin d'être le cas. Je rappelle que la production de la liste des actes transmissibles en tutelle générale aurait suffi sur base du décret de 1999, sans refondre tout le décret.

Le rapport reconnaît que nombre de pouvoirs locaux ne connaissent pas encore bien le texte et ses exigences, même s'il y a amélioration. Et c'est bien compréhensible, puisque les administratifs doivent en permanence absorber de nouvelles matières.

Le décret de 1999 est un hymne à l'autonomie communale. On laisse les communes agir en personnes responsables et on les rattrape si une anomalie est détectée. Celui de 2007 est une chape de plomb, comme le dit l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il exprime une méfiance envers les pouvoirs locaux, une trop grande méfiance, au regard, notamment, de la charte internationale de l'autonomie locale. Monsieur le Ministre a d'ailleurs admis le principe de l'évaluation et j'espère que cette auto-critique débouchera sur une rectification de ce système abusif qui place les pouvoirs locaux dans une situation de tutelle civile, presque comme des personnes incapables.

Comme des intervenants l'ont exprimé, j'estime aussi que l'ensemble tutélaire est trop vaste et je plains les pouvoirs locaux tout autant que l'administration qui se trouve encombrée de dossiers dont l'immense majorité est impeccable. On a cité le chiffre de 1% de dossiers en marchés publics qui ont abouti à une annulation. Ce chiffre justifie-t-il que l'on contrôle l'ensemble des dossiers en marchés publics qui dépassent un certain montant? Non, de toute évidence.

Comme on l'a dit, on a puni toute la classe parce que deux ou trois élèves avaient triché. C'est contraire à toute pédagogie et la Région a développé un corps de fonctionnaires chargés de contrôler des actes qui sont corrects. Il s'impose de supprimer ce qui est stérile pour mieux concentrer les moyens sur les vraies nécessités.

Le rapport cite neuf arrêts du Conseil d'Etat, dont huit en défaveur de la Région. J'aurais voulu plus de détails sur ces dossiers qui ont donc été plus loin et qui expriment un revers au niveau de la jurisprudence des juridictions. C'est là un autre contrôle, une évaluation même de la manière dont nous exerçons la tutelle.

En tutelle spéciale d'approbation, Madame la Directrice générale emploie une phrase à propos des actes dont on a laissé courir les délais pour qu'ils deviennent exécutoires de manière tacite. On dit qu'il «s'agit d'actes qui ne présentent pas une illégalité flagrante, mais qui n'ont pas la même honorabilité que les actes qui sont approuvés». Les dispositions légales ou décrétales ont toujours prévu l'approbation tacite et il ne faut pas distinguer là où le décret ne distingue pas. Ces actes sont tout aussi valables que ceux qui ont été expressément approuvés et il ne faut pas jeter la suspicion sur leur valeur, fût-elle morale et non juridique.

La double tutelle sur les marchés publics semble rallier l'unanimité sur sa nécessaire réforme. J'ose espérer que cette réforme ira très vite, car on est au sein d'administrations voisines et chaque partie y gagnera.

Les droits de tirage sont à mettre en oeuvre le plus vite possible pour assurer une meilleure équité entre les pouvoirs locaux.

En conclusion, j'entends inviter Monsieur le Ministre à revoir le décret tutelle, sans le modifier de fond en comble, pour la stabilité juridique, mais aussi dans la voie d'une simplification et d'un juste retour à l'essentiel. Des pistes concrètes ont été proposées par les intervenants. Des projets de bouts de textes vous ont été soumis. Ils semblent rencontrer l'unanimité des acteurs de terrain.

M. Christophe Collignon (PS). – Tout d'abord, en tant que Président de la Commission, je souhaite remercier l'ensemble des intervenants ainsi que le Ministre pour son ouverture d'esprit.

Sous la dernière législature, nous avons réorganisé l'exercice de la tutelle sur les pouvoirs locaux. Chacun sait le contexte difficile dans lequel ce travail a été mené. Nous souhaitons un contrôle plus rigoureux de cet exercice.

Deux thèses s'opposaient à l'époque: celle de la maximalisation de l'autonomie communale et celle revendiquant un contrôle plus performant des pouvoirs locaux afin d'éviter tout nouveau dérapage. Le travail mené en commun a abouti au texte que l'on connaît.

Aujourd'hui, deux ans plus tard, il nous paraissait utile d'évaluer la portée des mesures décidées et de voir si les objectifs souhaités ont été rencontrés.

Pour ce qui est des auditions, celles-ci ont de nouveau mis en évidence les deux thèses que je viens de mentionner. De nombreux acteurs ont néanmoins reconnu que la nouvelle législation a permis de renforcer la sécurité juridique et a permis au Secrétaires communaux d'oeuvrer sans avoir perpétuellement une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête.

En ce qui concerne la mise sous tutelle des marchés publics, la collaboration entre l'administration et les pouvoirs locaux a également été renforcée. J'ajoute qu'une prise de contact préalable de l'administration par le pouvoir public permet d'éviter les difficultés.

Certains autres acteurs du débat ont toutefois plaidé pour un desserrement de la tutelle, notamment afin de réduire le plancher de la subvention lors de la transmission obligatoire des actes.

En matière d'intercommunales, il est vrai que la question de l'adéquation d'un décret tutelle à la spécificité de certains organismes doit être posée. Je pense notamment aux intercommunales hospitalières ou économiques qui oeuvrent dans un marché fortement concurrentiel.

La législation actuelle a donc permis d'améliorer les mesures de contrôle. Elle peut certes encore être perfectionnée, mais je ne pense pas qu'elle doit être retravaillée entièrement. Avançons donc touche par touche pour répondre aux besoins ponctuels.

Toute la difficulté, dans cette matière, réside dans le fait de savoir où l'on doit mettre le curseur. Doit-il être positionné correctement par rapport à une tutelle nécessairement rigoureuse, pour éviter les dérapages que l'on a connus, ou doit-il être positionné sur une tutelle plus légère et moins contraignante ? En effet, une tutelle trop contraignante peut amoindrir l'efficacité de l'action des pouvoirs locaux.

J'espère que les travaux tels qu'ils ont été menés en Commission pourront contribuer à faire oeuvre utile. J'espère aussi qu'à l'avenir, vous viendrez devant la Commission avec différents textes qui permettront de répondre à ces différentes problématiques.

M. Maxime Prévot (cdH). – La réforme de la tutelle opérée par cette Assemblée en 2007 était attendue de tous.

En effet, le contexte de l'époque, avec les affaires qui ont secoué les pouvoirs locaux, avait mis à mal les principes de bonne gouvernance. Ces affaires avaient mis en évidence les lacunes de la tutelle et supposaient la prise de mesures afin de les éviter à l'avenir.

Certains disent que l'on est passé d'une tutelle souple à une tutelle coercitive.

Il est aisé de dire que cette réforme de 2007 est trop dure, trop lourde pour les pouvoirs locaux. Toutefois, il me semble que tout n'est pas négatif — loin s'en faut — même si, je l'admets, des aménagements doivent y être apportés afin d'en augmenter l'efficacité.

En effet, le système qui prévalait avant 2007 a fait l'objet de critiques sévères car il était inopérant, surtout au regard de la tutelle d'annulation, la liste des actes transmissibles n'ayant jamais été adoptée.

Par cette réforme, la tutelle d'annulation est devenue effective en recourant à une tutelle générale d'annulation avec une transmission obligatoire pour toute une série d'actes.

Je pense aussi, comme d'autres, que la tutelle joue un rôle préventif important. Les pouvoirs locaux sont d'autant plus attentifs dans la rédaction de leurs actes lorsqu'ils sont soumis à tutelle.

La Déclaration de Politique régionale prévoit l'optimalisation de la tutelle et de ses fonctions de conseil.

Cette évaluation de la tutelle est nécessaire afin de renforcer les outils législatifs existants. Les auditions qui se sont déroulées en Commission des Affaires intérieures ont été riches, non seulement par la diversité des personnes auditionnées, mais surtout par la qualité de leurs interventions.

Ces auditions étaient nécessaires afin de mener une réflexion éclairée et approfondie sur l'évolution de la tutelle en Région Wallonne.

Nombreux sont ceux qui plaident pour une adaptation de la tutelle, toutefois il faut faire preuve de prudence, d'où l'importance de mener cette réflexion.

Il faut, en effet, éviter de modifier complètement les textes en vigueur.

Les professionnels l'ont rappelé à suffisance, la prolifération de textes législatifs et leur complexification rendent leur tâche ardue.

Les textes légaux changent souvent, ne laissant pas le temps aux praticiens de les maîtriser. De plus, leur complexification implique que seuls des spécialistes les maîtrisent.

Les représentants des Secrétaires communaux l'ont précisé, il est de plus en plus malaisé pour eux de maîtriser ce flux législatif. Dès lors, il ne faut pas remettre en cause l'ensemble du décret de 2007, mais aller plutôt vers une optimalisation de celui-ci.

Il me semble aussi inopportun de remettre complètement en cause un décret dont l'application est récente et pour lequel nous ne disposons pas du recul nécessaire.

Il faut également être attentif à l'interprétation du chiffre d'1% d'annulation d'actes, je ne pense pas que

cela veuille dire que la tutelle soit inutile, mais — au contraire — que son rôle préventif — la peur du gendarme — joue et rend les pouvoirs locaux plus attentifs.

Ce rôle préventif ne doit pas être minimisé.

Les praticiens, les grades légaux en premier lieu, attesteront de ce rôle. Les annulations minimales, mais surtout les corrections imposant un retour devant le conseil communal ont permis d'éviter des recours ultérieurs et de renforcer la sécurité juridique des actes et ce, principalement en matière de marchés publics.

La tutelle est importante, il ne faut pas annihiler le rôle primordial qu'elle joue, il faut des garde-fous afin d'éviter des dérives.

Toutefois, il faut que celle-ci colle aux réalités du terrain, ce qui peut entraîner une adaptation de ses règles sans toutefois remettre en cause son principe même. La difficulté de ce type d'exercice est bien entendu de trouver le juste milieu.

Je pense que l'ensemble des orateurs, mais également des Commissaires présents lors des auditions, va dans cette même direction, et elle est heureuse.

La réflexion menée par notre Commission n'est pas finie, toutefois, certains éléments intéressants peuvent déjà être mis en exergue.

Premièrement, il me semble judicieux de ne pas limiter notre analyse à la tutelle exercée sur les communes et provinces. Il est important d'étendre la réflexion sur la globalité des acteurs.

Parmi ces acteurs, citons les intercommunales, dont les auditions ont révélé la difficulté d'appliquer les règles de tutelle, notamment au regard de la gestion d'un hôpital public.

À cet égard, l'idée de créer des règles *sui generis* semble être la bonne voie. Il me semble, en effet, préférable de créer des règles applicables sur le terrain plutôt que de laisser un système en incohérence avec la gestion quotidienne d'un hôpital, rendant le contrôle inopérant.

Il me semble aussi important d'examiner la tutelle à l'égard des fabriques d'églises et des CPAS, ces dernières sortant du schéma classique.

Deuxièmement, je plaide pour une évolution du rôle de la tutelle vers plus d'accompagnement, d'aide aux pouvoirs locaux.

Il faut accentuer la collaboration entre les grades légaux et les fonctionnaires de la DG05. Cela se fait déjà, mais c'est perfectible.

À cet égard, plusieurs pistes ont été soulevées. L'idée de la création d'une base de données reprenant les positions de la tutelle sur tel ou tel point me semble très judicieuse, la création de grille d'analyse ou de modèles de délibération également. Des séances d'informations sur telle ou telle matière sont également perçues positivement par les pouvoirs locaux.

Il faut également veiller à assurer une coordination de la jurisprudence entre les différentes administrations provinciales de la DG05 afin d'éviter les incohérences.

Lorsqu'on évoque la tutelle d'annulation, deux éléments font principalement débat, à savoir les subventions et les marchés publics.

Au niveau des subventions, on peut dire que les préoccupations diffèrent selon l'entité concernée, la commune, sa taille, les provinces ou encore les intercommunales.

Beaucoup de discussions concernent le seuil de 2.500 euros, imposant de transmettre la délibération à la tutelle. Pour certains, ce seuil est trop bas.

Je pense pour ma part que la problématique des subventions a plusieurs facettes.

Premièrement, de nombreuses communes ignorent la portée de cette loi de 1983 et se limitent aux subventions en numéraire, en omettant la mise à disposition de bâtiments ou de personnel communal qui entrent dans le champ d'application de la loi.

De plus, elles s'interrogent en pratique sur les éléments pertinents à prendre en considération afin de déterminer la valeur d'un bien mis à disposition d'une association, par exemple lorsqu'une pièce est mise à disposition d'un cercle d'échecs pendant une heure par semaine.

Deuxièmement, la question de savoir si le seuil de 2.500 euros est trop faible dépend, à mon sens, de la taille de la commune ou encore du secteur d'activités pour une intercommunale.

Une petite commune fera peu de subventions dépassant ce montant alors que, pour une intercommunale, comme le BEP, celles-ci dépassent généralement ce montant. Il est dès lors malaisé, à mon sens, de définir un seuil qui convienne à tout le monde.

Par contre, il me semble plus intéressant de savoir quel contrôle exercent les pouvoirs locaux sur les ASBL qui bénéficient de ces subventions.

Il faut bien l'admettre, le contrôle exercé actuellement est faible. Je plaide, pour ma part, pour qu'un contrôle concret, pertinent, soit fait sur ses subventions par la commune.

Je rejoins les orateurs qui plaident pour l'élaboration de «fiches de contrôle» à cet égard. De plus, en ce qui concerne les subventions, les montants sont indexés contrairement aux autres matières, il faudrait assurer plus de cohérence dans les textes et supprimer cette indexation.

Les délais trop longs sont aussi souvent évoqués car ils mettent à mal la mise en œuvre de certains projets. La réflexion doit être menée. Est-il possible de réduire ces délais, tout en permettant un contrôle efficace de la tutelle ?

La législation sur les marchés publics et son application sont souvent ardues pour les pouvoirs locaux.

Il faut admettre que la législation est complexe et que seul un juriste spécialisé en cette matière peut donner un avis éclairé.

Au niveau des communes, principalement de petite taille, il est rare de pouvoir disposer d'un juriste de surcroît qualifié en la matière.

En pratique, c'est un agent qui, vu son expertise du terrain, va rédiger le cahier des charges, suivre la procédure, etc ..

Cette situation frustre les communes. En effet, la question des marchés publics fait l'objet d'une attention accrue de la part des communes. Celles-ci essaient de respecter scrupuleusement le prescrit légal, mais il faut admettre que l'incertitude demeure.

Le problème des marchés publics tient plus à la complexité de la législation qu'au rôle joué par la tutelle.

Toutefois, certaines améliorations peuvent être apportées.

Premièrement, il me semble qu'il est opportun de revoir à la hausse le montant à partir duquel la tutelle trouve à s'appliquer dans le cas d'une procédure négociée en matière de marchés de travaux, qui est actuellement de 62.000 euros (pour le faire correspondre à celui prévu par la loi sur les marchés publics qui autorise ce mode de passation de marché jusqu'à 67.000 euros, ce qui permettrait d'assurer une similitude avec la loi sur les marchés publics.

Deuxièmement, le phénomène de la double tutelle est bien connu lorsque la commune procède à des marchés publics pour les travaux subsidiés. Cette double tutelle doit être évitée car elle conduit fréquemment à une interprétation différente des auteurs de la tutelle. Il me semble dès lors primordial, dans ce cas, de confier la tutelle à une seule autorité afin d'éviter de telles incohérences.

Troisièmement, je pense que la tutelle actuelle a joué un rôle préventif. En effet, vu la tutelle sur ces actes, les pouvoirs locaux sont encore plus attentifs. Lorsqu'elle annule un acte ou lorsqu'elle fait des remarques, cela renforce la sécurité juridique.

- Mme Sophie Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel à 11 heures 45 minutes.

Il convient qu'elle fasse preuve de pédagogie. Plusieurs moyens existent. C'est ainsi que la création d'une base de données en prenant les positions concernant la tutelle nous semble judicieuse, la création de grilles d'analyse ou de modèles de délibération également.

Il faut aussi admettre que les communes sont souvent confrontées à des difficultés pratiques au regard des délais laissés à la tutelle pour se prononcer. Faut-il attendre l'expiration du délai pour la tutelle d'annulation afin de s'assurer de l'exactitude des délibérations avant de poursuivre dans la procédure d'attribution du marché? En pratique, les pouvoirs locaux préfèrent surseoir à la délibération dans l'attente d'éventuelles remarques de la tutelle. Dans certains cas, cela peut poser problème., notamment, lorsqu'en fin d'année, on essaie d'utiliser le solde restant sur les articles budgétaires. De manière générale, il est vrai que les délais d'intervention sont parfois trop longs, principalement en matière de travaux subsidiés. Il faudrait harmoniser les procédures de tutelle générale et d'octroi de subventions et que les unes ne nuisent pas à l'aboutissement des autres.

À l'examen des auditions, il me semble qu'il est primordial que le rôle de la tutelle évolue vers un rôle de conseil. Son rôle préventif doit être accentué.

Reste la question de savoir si celle-ci dispose des moyens suffisants pour se faire.

Les auditions ont été éclairantes sur le vécu des praticiens et celles-ci doivent servir de base au travail de référence et de réflexion qu'est le nôtre.

Le rôle de la tutelle est important. Le décret de 2007 l'a renforcé. Toutefois, afin d'être plus efficace, elle ne doit pas constituer une lourdeur administrative pour les pouvoirs locaux. Le projet de e-tutelle nous semble particulièrement intéressant.

La tutelle ne doit pas non plus être perçue comme une épée de Damoclès, mais plutôt comme un partenaire participant à une meilleure gestion des pouvoirs locaux dans le respect de l'autonomie locale. Il convient donc d'y apporter les modifications nécessaires pour optimiser ce contrôle et le rendre plus pragmatique, empreint de bon sens afin qu'elle soit plus efficace. À ce sujet, le rôle des provinces doit également être évalué.

Notre Groupe est bien évidemment ouvert à cette discussion, à laquelle il prendra part.

M. Alain Onkelinx (PS). – J'apporterai une petite contribution supplémentaire à ce qui a été dit.

Certains, au sein de cette Assemblée, s'en souviennent peut-être, la réforme de la tutelle de 1999 avait été saluée par une grande majorité de municipalistes, tous partis confondus, car elle renforçait l'autonomie locale, laissant ainsi les coudées franches aux gestionnaires locaux. Certains prétendaient même que cet allègement considérable de la tutelle n'était pas encore suffisant, mais qu'il s'agissait néanmoins d'un pas dans la bonne direction.

Quelques années plus tard, il nous a fallu tirer les conclusions: les limites et les carences de la législation de 1999 avaient éclaté au grand jour, raison pour laquelle il nous a fallu redresser le tir en adoptant le projet de décret voté en 2007, lequel remet de l'ordre dans l'organisation de la tutelle pour l'optimiser suite aux carences constatées.

- Mme Emily Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil président à 11 heures 50 minutes.

Lors de l'évaluation de cette nouvelle législation, outre les commentaires repris par mon Collègue Christophe Collignon auxquels je souscris évidemment, j'aimerais revenir sur une question soulevée lors des auditions. Cela concerne la double tutelle à laquelle sont soumis certains actes administratifs et qu'il conviendrait, me semble-t-il, d'éviter. Je pense notamment ici aux travaux subsidiés.

Il serait bon de profiter de cette évaluation pour mettre à plat les différents processus de tutelle existants et

s'assurer qu'il n'y ait pas de contrôles doublés sur certains actes. Cela permettrait d'éviter ainsi une certaine lourdeur administrative aux communes, tout en garantissant le contrôle de leurs actes.

Évidemment, les nouvelles règles de tutelle ont alourdi le travail administratif des Secrétaires communaux et de leur personnel comme ils en ont attesté au cours des différentes auditions. Plus de documents à rassembler, plus de dossiers à envoyer, etc. La Fédération des Secrétaires communaux a d'ailleurs insisté sur l'augmentation du volume de travail des Secrétaires communaux des petites communes. Dans ce cadre, l'informatisation des transferts de données pourrait soulager le travail des administrations locales.

Monsieur le Ministre, nous constatons que cette nouvelle tutelle s'est révélée bénéfique pour les communes à bien d'autres égards. Aussi, ne serait-il pas opportun, notamment au niveau du contrôle des subventions octroyées par les communes, d'assouplir la tutelle en revoyant le montant à partir duquel les subventions doivent faire l'objet d'une transmission obligatoire. À l'époque, on s'interrogeait déjà, et on était passé de 1.050 à 2.500 euros en se demandant si c'était suffisant, mais on s'était renvoyé à l'évaluation de la tutelle. Je pense que tous les intervenants sont d'accord pour dire que les montants sont insuffisants et que dans le projet de décret prochainement en discussion, on pourra revoir cela.

Voilà, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, Chers Collègues, quelques considérations dont je tenais à vous faire part. Monsieur le Ministre, je pense que personne n'a plaidé pour revoir entièrement le processus de tutelle actuel, un travail de chirurgie esthétique devrait suffire à combler les personnes concernées.

M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je soulignerai la sagesse de ce débat à certains moments et, *a contrario*, la virulence des interventions de certains quand il s'agit de cas particuliers.

Je pense que la tutelle est un vrai débat pour lequel nous devons collectivement prendre de la hauteur, dépassant nos appartenances politiques. Monsieur Neven, je ne voudrais pas polémiquer sur des questions de calendrier, ni révéler dans mon intervention une certaine autocritique. Mon administration applique simplement les textes que le Parlement met à sa disposition. Comme tout texte, je pense que la tutelle doit être évaluée pour évoluer et représenter au mieux l'intérêt général.

L'organisation de la tutelle sur les pouvoirs locaux est une chose difficile. En effet, il s'agit d'une multiplication de cas particuliers qui crée une jurisprudence.

Nous avons les partisans de la maximalisation de la tutelle — et donc de l'infantilisation des représentants locaux — et les défenseurs de l'autonomie locale à tout crin.

De plus, vous verrez que l'on peut avoir une vision tout à fait différente du contrôle de la tutelle selon que l'on est dans la Majorité ou dans l'Opposition au niveau local. L'Opposition y plaidera pour une tutelle inquisitive quand la Majorité plaidera pour une tutelle beaucoup plus *light*, de conseil. C'est pour cela que ce débat transcende toutes les formations politiques et le débat auquel j'ai assisté en 2007 en atteste.

J'ai également remarqué la tendance de certains à transformer l'erreur en faute pour pointer parfois l'action communale alors que la complexité de la législation implique bel et bien qu'il y a eu, non pas faute, mais bien erreur et nous avons collectivement tendance à confondre, là aussi, les débats.

Une impression générale des auditions — et je l'avais déjà dit en 2007 — est que le balancier a sans doute été un peu trop loin et j'espère que nous partagerons cette vision lors du débat en Commission.

Je voudrais redire d'emblée que je suis ouvert à faire évoluer ce modèle des règles de tutelle et à les évaluer sur base des pratiques de terrain, du travail de l'administration et de l'analyse des parlementaires, municipalistes, Secrétaires et Receveurs communaux.

Il me semble qu'ont été cités comme sujets de difficulté le montant des subventions et des marchés publics. Néanmoins, comme je l'ai dit en Commission, il y a les causes et les conséquences. Au cours de ces auditions, j'ai entendu beaucoup de critiques liées à la complexité de la législation, notamment à travers les marchés publics que les petites communes ont bien du mal à maîtriser, mais la tutelle n'est pas le reflet de la complexité de ces administrations. Il y a certes un travail à réaliser sur la tutelle, mais il y a aussi un travail plus fondamental sur la simplification administrative. Ne nous plaignons pas qu'une tutelle applique les textes. C'est son rôle.

Considérant le nombre important de documents qu'il faut communiquer à la tutelle, je suis persuadé que l'e-tutelle est une solution. J'y travaille.

Concernant la double tutelle, il faut régler ce problème. Pour moi, un acte égale une administration de tutelle.

Quant aux intercommunales, elles ont souligné leur statut spécifique, leur réalité économique bien différente du contexte dans lequel doivent évoluer les pouvoirs locaux. Combien de fois ne m'a-t-on pas interpellé à ce sujet, me demandant presque de descendre sur le terrain pour contrôler si tel acte d'une intercommunale est acceptable!

N'oublions pas que, parallèlement à ce contrôle de tutelle, il y a un premier contrôle, le contrôle démocratique qui s'exerce à travers les élus et les administrateurs d'intercommunales. Peut-être faut-il là aussi améliorer le modèle.

Comme je m'y suis engagé, je vais maintenant tirer les enseignements de ce rapport, travailler avec mon administration en concertation avec les acteurs de terrain, pour, ensuite, proposer au Gouvernement des pistes d'amélioration dont nous discuterons au Parlement.

Je m'associe à la prise de position de M. Prévot concernant la nécessaire cohérence entre les textes votés et les moyens nécessaires pour les appliquer.

Voilà, je pense vous avoir répondu de manière synthétique. Nous débattons à nouveau de la tutelle au sein de votre Commission, Monsieur Collignon, ce dont je me réjouis.

M. Marcel Neven (MR). – Je constate que les orateurs de la Majorité et que l'orateur de l'Opposition sont d'accord sur le fond, même si leur ton est légèrement différent. Je constate qu'il y a des critiques indiscutables du décret voté en 2007. Nous ne pouvons pas ne rien faire.

L'image du balancier évoquée en Commission est confirmée. Entre 1999 et 2007, il y a un écart important. En 1999, on est probablement allé trop loin dans un sens et, en 2007, trop loin dans un autre.

Contrairement à ce qu'a dit Monsieur Collignon, je ne suis pas partisan d'une tutelle faible. La vérité est au milieu. Je n'ai jamais dit qu'il fallait revenir à la situation de 1999. Il faut essayer d'arrêter le balancier au bon endroit. Trop peu d'autonomie communale est, par ailleurs, contraire à la Charte européenne des pouvoirs locaux. La question dépasse le cadre belge.

Les reproches portent principalement sur les délais et la complexité du processus. Le temps, c'est de l'argent. Quand il y a des subsides à la clé, cela pose problème. Pour ce qui est de la complexité, elle est surtout préjudiciable pour les petites communes et il y en a beaucoup en Wallonie. Il faut y être très attentif.

Enfin, je retiens l'idée que la tutelle doit être préventive et conseillère. Cela me paraît essentiel.

Mme la Présidente. – Je déclare la Discussion générale close.

Nous allons suspendre nos travaux et nous les reprendrons à 14 heures et non à 14 heures 30, je vous le rappelle, pour les questions d'actualité.

- La séance est suspendue à 12 heures 07 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME PÉCRIAUX À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR «L'AUGMENTATION DU PRIX D'UN TICKET DE BUS DÈS CE 1^{ER} FÉVRIER 2010»

Mme Sophie Pecriaux (PS). – La presse a fait état, à la fin du mois de janvier, d'une augmentation du prix du transport avec entrée en vigueur au 1er février. Il est prévu que les tickets augmenteront de 3%, les abonnements de 5% et les zones de 10 centimes.

Cela implique que les personnes vivant sous le seuil de pauvreté payeront leur ticket de transport au prix plein. Ce prix est donc lié au statut de la personne et non à son revenu alors qu'un certain nombre de catégories de notre population auraient bien besoin d'un coup de pouce en la matière. Je pense notamment aux personnes qui présentent certains handicaps, à d'autres qui présentent des pathologies lourdes ou encore aux demandeurs d'emploi.

Sous la précédente législature, une proposition de décret avait été déposée. Elle prévoyait la gratuité des transports lorsque le revenu était inférieur à 1.000 euros.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, quelle est votre réflexion en la matière?

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – L'augmentation des tarifs à laquelle vous faites référence est due à l'indexation prévue dans les dispositions budgétaires, elle n'est donc pas une surprise.

Il est vrai qu'au vu du contexte, l'indexation avait été bloquée l'année passée. Considérant les contraintes budgétaires de cette année, le blocage ne pouvait toutefois pas être réédité.

Je voudrais aussi rappeler que le prix du billet est moins cher chez nous qu'en Flandre et à Bruxelles.

Toutefois, pour ce qui est du lien avec les revenus, vous posez toute la question de la politique tarifaire. Je pense que cette réflexion pourrait être menée lors des prochaines discussions pour le renouvellement des contrats de gestion.

N'oublions pas que, vu l'importante augmentation des voyageurs — plus de 70% en dix ans — il faut que les contraintes budgétaires suivent également. Par ailleurs, il existe déjà toute une série de formules avantageuses pour les personnes les moins favorisées. Je pense, par exemple, à la carte interzonale ou à l'achat de cartes par les CPAS.

Mme Sophie Pecriaux (PS). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse et suis ravie d'entendre qu'une réflexion sur la gratuité peut être menée dans le cadre d'une approche globale de la politique des tarifs.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA DÉCHARGE ILLÉGALE PROPRIÉTÉ DU MET À PÉRUWELZ»

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. TIBERGHEN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ACCUMULATION DE DÉCHETS SUR UN TERRAIN APPARTENANT AU SPW À PÉRUWELZ»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – A l'approche du zoning industriel de Péruwelz, qui connaît par ailleurs un important succès économique, se trouve une montagne de déchets accumulés depuis de nombreuses années. Les nuisances sont nombreuses, notamment olfactives. Cela est d'autant plus inadmissible que le terrain sur lequel les déchets sont accumulés appartient au SPW.

La commune de Péruwelz a été interpellée sur la problématique et l'échevine des travaux, qui fait d'ailleurs de l'excellent ouvrage dans sa commune, a répondu qu'elle n'avait cessé d'interpeller le SPW depuis deux ans et qu'elle avait demandé l'évacuation des terres en question. Cela n'a rien changé!

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance des faits? Le SPW est-il au-dessus des lois? Est-il un État dans l'État? Pourquoi un permis unique n'a-t-il pas été introduit?

M. Luc Tiberghien (Ecolo). – Je voudrais avant tout mettre en exergue le fait que l'affaire a été révélée par un conseiller communal Écolo ce que M. Crucke n'a pas voulu dire. Par ailleurs, le SPW ne pouvait ignorer la situation, vu qu'un PV de la Police de l'Environnement a été rédigé il y a deux ans.

De même, les entreprises responsables du dépôt de ces déchets inertes ont été identifiées.

Comment expliquer, dès lors, que le SPW n'ait rien fait? Quelles mesures pouvez-vous prendre pour résoudre cette problématique? Enfin, quelle pourrait être la destination finale du terrain?

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La situation est naturellement inacceptable, *a fortiori*, considérant que le terrain appartient indirectement à la Région wallonne.

Il est vrai qu'un PV de la Police de l'Environnement a été dressé. Vous savez que j'ai toujours eu la main lourde pour ce genre d'attitude. Souvenez-vous de la décharge de Flobecq. Le décret sur les infractions environnementales a été revu, les mesures pour les contrer ont été renforcées.

Nous avons tous les outils pour agir efficacement. Dès que j'ai eu connaissance des faits, j'ai donné instruction au SPW de régulariser la situation le plus rapidement possible pour les sept dépôts. On m'a ensuite remis un rapport très clair sur les responsabilités des uns et des autres relativement à ces dépôts.

Enfin, il est important que la Police de l'Environnement puisse agir et prendre toutes les dispositions pour verbaliser.

Comme vous, je soulignerai la qualité de l'échevine concernée, mais aussi sa volonté de faire évoluer le dossier. J'ai donné des informations dès que possible et j'ai fait en sorte que tout cela soit exécuté très rapidement. C'est une question d'exemple.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous sommes au moins d'accord sur deux choses: les qualités de l'échevine des travaux et le caractère inadmissible de cette situation. En termes d'exemple, le SPW donne un mauvais signal.

Nous devons mettre fin à cette situation de manière coordonnée. Ce que j'entends de la part de mes amis libéraux présents à Peruwelz, c'est que le SPW exerce un chantage. Il est omniprésent dans la rénovation de Peruwelz et, parfois, certains ont un peu peur de le brusquer, craignant qu'il ne fasse pas son travail. C'est pour cela que je vous demande d'être radical en la matière et de faire comprendre au SPW qu'il a des missions publiques à respecter.

M. Luc Tiberghien (Ecolo). – Par rapport au passé, vous avez la volonté d'établir toutes les responsabilités. Reste à savoir ce que va devenir ce site qui est toujours une propriété du SPW.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. Cependant, le Ministre n'est pas présent.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le Ministre Antoine va arriver sous peu. Vous pourrez d'ailleurs lui souhaiter un bon anniversaire car il fête ses 50 ans aujourd'hui. Je pense que vous pourrez l'excuser pour son retard dans ces circonstances.

Mme la Présidente. – Si Madame Pécriaux est d'accord, nous attendrons donc le retour de M. le Ministre Antoine.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MAENE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ SUR «LES ZONES RÉSERVÉES AU STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS EN RÉGION WALLONNE»

M. Jean-Claude Maene (PS). – La Fondation Roi Baudouin a lancé une conférence citoyenne pour se pencher sur la question des déchets radioactifs de haute activité et de longue durée. On vient à peine de trouver des solutions qui ne rencontrent pas l'assentiment de tous à propos de la gestion des déchets faiblement radioactifs. De plus, cette conférence citoyenne a été mise en place à l'initiative de l'ONDRAF. On peut s'interroger sur les conclusions de ce groupe de travail. Personnellement, les résultats me réconfortent.

Trois propositions ont été formulées par ce groupe de travail :

- la transparence ;
- la participation citoyenne ;
- la réversibilité.

La proposition retenue est qu'au terme de cent ans, il faut que la solution soit réversible. La piste suivie est bien sûr celle de l'enfouissement.

Ce groupe de travail faisait le constat que, dès à présent, les financements garantis étaient déjà insuffisants pour retenir la formule de l'enfouissement.

Par le passé, on a déjà parlé d'un certain nombre de sites potentiels. Je pense qu'il faudrait connaître, dès à présent, la position du Gouvernement. Y a-t-il déjà une réflexion par rapport à différents sites potentiels? Faut-il nucléariser de nouveaux sites en Région wallonne?

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – On sait bien que le traitement des déchets de longues durées, surtout hautement radioactifs, est une question délicate. Je dois préciser que c'est une compétence principalement fédérale. La Région n'a pas beaucoup à dire à ce stade. Il me paraît d'ailleurs prématuré que l'on se positionne sur ce sujet à partir du moment où la réflexion est toujours en cours au Fédéral.

En ce qui concerne l'enfouissement dans l'argile, des recherches sont toujours en cours pour être sûr que c'est la meilleure formule et qu'elle est réversible.

Pourquoi ce rapport sort-il maintenant? Tout simplement parce qu'il existe une obligation légale d'avoir une enquête avant que le Gouvernement fédéral envisage un plan précis. Un rapport a donc été publié mais, à ce stade, aucune décision n'a été prise. Je n'ai moi-même pas encore pu prendre connaissance de ce rapport.

M. Jean-Claude Maene (PS). – Je ne manquerai pas de revenir sur ce dossier. J'avais bien cerné les différences entre les compétences régionales et fédérales, mais je pense qu'une attitude pourrait être prise dans les meilleurs délais sur la question de la nucléarisation d'un nouveau site.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DEFRAIGNE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, ET À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LES ENSEIGNEMENTS À TIRER DE LA CATASTROPHE DE LIÈGE POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE CATASTROPHE»

Mme Christine Defraigne (MR). – Nous avons tous été traumatisés par ce qui est arrivé à Liège dans la nuit de mardi à mercredi dernier. Les conséquences sont extrêmement dramatiques.

On peut saluer la coordination entre les différents services de secours qui se sont révélés très efficaces. Comme l'a expliqué le Gouverneur de la Province de Liège, la catastrophe de Ghislenghien a servi d'enseignement.

En fonction des éléments que l'on peut retenir, y a-t-il encore des choses que l'on peut améliorer?

Autre question. Qu'en est-il du manque de logements? La notion de logement de transit ne devrait-elle pas être améliorée?

J'ai également relevé les mesures qui ont été prises par la SOWALFIN pour permettre une avance sur les 75% d'indemnisation que les compagnies d'assurances devraient fournir. N'y a-t-il pas d'autres mesures à prendre, notamment en termes de pérennisation de l'activité commerciale?

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique en son nom et au nom de **M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon – Au-delà de l'hommage à rendre aux victimes, je pense qu'il est encore un peu tôt pour tirer toutes les leçons. Je pense néanmoins qu'il faudra la faire avec mes Collègues.

Le Gouvernement wallon a souhaité agir très vite, en complément à tout ce qui s'était déjà mis en place au niveau de Liège, mais, dès la semaine dernière, le Gouvernement a pris toute une série de décisions par l'intermédiaire de MM. Marcourt, Furlan et moi-même. C'est, en quelque sorte, tout le Gouvernement qui a été mis à contribution.

Doit-on conclure que le dispositif du logement est défaillant? Non. Il existe et prend toute sa mesure dans le Code du Logement. On ne doit cependant pas attendre une catastrophe pour pouvoir déjà mobiliser ces logements de transit qui existent.

Étaient-ils en nombre suffisant? Si on regarde le relevé mis à jour du CPAS de Liège, on en était, au départ, à une centaine et maintenant à près de 150 logements pour l'ensemble des sociétés de logement autour de Liège. Cela montre bien que la disposition «logements de transit» a tout son sens, existe et peut être rapidement utilisée.

Y a-t-il d'autres conclusions à en tirer? Cela conduit à réfléchir au fait de travailler davantage sur un mécanisme de souplesse automatique pour les catastrophes qui ne sont pas des calamités reconnues par le Code, mais qui doivent l'être également par le fédéral. Je nous invite à poursuivre ce débat-là et à y revenir dans deux ou trois mois.

Quoiqu'il en soit, je vous remercie pour vos interventions depuis le début de cette crise, sans aucune polémique. Je crois que c'est comme cela que l'on doit faire lorsque l'on est face à ce genre de crise.

Mme Christine Defraigne (MR). – On est tous plongés dans la peine pour le moment et on s'associe aux familles. Je pense que ce traumatisme va durer longtemps. dans le coeur de la population

Ma question a pour but que l'on soit attentif à l'évaluation et à ce qui doit ressortir des mesures. Je pense que vous avez raison de dire qu'il faudra quand même faire le point, notamment sur le logement de transit qui prend ici tout son sens. Je propose que le Gouvernement fasse, à un moment donné, un point sur cette question.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME PÉCRIAUX À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LES MESURES MISES EN OEUVRE PAR LA RÉGION POUR VENIR EN AIDE AUX TRAVAILLEURS DE BASF»

Mme Sophie Pecriaux (PS). – L'entreprise BASF va vraisemblablement fermer ses portes au mois de février, mettant 133 travailleurs sans travail. Un accord social a apparemment abouti et BASF a même proposé d'intervenir dans l'encadrement de ceux-ci.

Au niveau régional, parallèlement à cet accord social, quelles vont être les mises en place concrètes pour les cellules de reclassement?

On sait que l'entreprise BASF a déjà connu de nombreuses restructurations, mais là, on parle même de fermeture. Qu'en est-il au niveau des autorités wallonnes?

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Excusez-moi pour mon retard, mais j'avais quatorze heures trente dans mon ordre du jour.

Effectivement, fin octobre, l'entreprise BASF a notifié son intention de procéder à la fermeture de ce site. Néanmoins, la deuxième notification nécessaire dans ce processus n'est pas encore intervenue.

Cependant, je vous confirme qu'il y a eu un accord social entre délégations syndicales et patronales. Dans l'accord intervenu, il y a une demande de cellules de reconversion et le FOREM de La Louvière y est d'ores et déjà prêt. Dès lors que nous aurons la deuxième notification, nous mettrons sur place cette cellule pour permettre aux travailleurs licenciés de retrouver un travail dans les prochaines semaines.

Mme Sophie Pecriaux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse, d'autant plus qu'il s'agit de travailleurs dans la tranche d'âge 40-45 ans, qui auront donc besoin d'un encadrement optimal.

Je reviendrai d'ailleurs prochainement vers M. Henry avec une question par rapport à BASF. J'espère que le site ne restera pas en friche.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MOUYARD À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «L'UTILITÉ POUR LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT D'AVOIR ACCÈS AU REGISTRE DE LA BANQUE CARREFOUR»

Mme la Présidente. – Sachez que la question de Mme Barzin a été retirée et nous reviendrons plus tard dans l'ordre du jour sur ce qui faisait l'objet de sa question d'actualité.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je viens d'apprendre que la SWL avait fait la demande à la Commission de la Protection de la vie privée de pouvoir avoir accès aux registres de la Banque Carrefour. Il est dit que la Wallonne du logement a fait cette demande pour pouvoir vérifier un certain nombre de données sur les occupants des logements sociaux. J'imagine que l'on peut ainsi voir l'évolution de la composition des ménages, des revenus. Par contre, je me dis que, si ces données ne sont pas mises à jour et qu'il faut faire appel aux registres de la Banque Carrefour, c'est qu'il y a là un manque de recherche des dites sociétés, puisqu'il faut effectivement avoir un certain nombre de contrôles pour s'assurer de la conformité de ce qui avait présidé à l'attribution du logement au départ.

Par contre, il est dit que ce pourrait être un moyen pour la SWL de contrôler ses propres sociétés locales de logement. Il s'agissait d'un article dans la Libre Belgique de lundi, me semble-t-il, et je n'ai pas compris cela.

S'il faut contrôler les données des cent mille familles qui occupent des logements sociaux, cela va demander des moyens humains colossaux et je ne comprends donc pas bien cette philosophie. Quel est votre avis sur la question ?

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Vous me demandez quelle est l'utilité, pour la SWL, d'avoir recours aux registres de la Banque Carrefour. Elle réside dans la gestion des priorités. En ayant recours à la Banque Carrefour, cela permet d'obtenir immédiatement les informations utiles sur l'historique des différentes domiciliations.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je pense que, comme un certain nombre de données de type composition de ménage, revenus et autres, on aurait pu demander aux candidats qu'ils apportent un historique. Je ne comprends donc pas ce recours à un historique de la Banque Carrefour. Je ne comprends pas plus ce paragraphe paru dans la presse qui avançait cette action comme un outil de contrôle de la SWL par rapport à ses propres sociétés de logement.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR «LES PÉRIPIÉTIES AUTOUR DE LA CONSULTATION POPULAIRE À ROUVROY»

M. Dimitri Fourny (cdH). – Comme vous le savez, il y a eu un changement de Majorité assez rocambolesque à Rouvroy. À l'époque, une consultation populaire avait été décidée par la Majorité du Conseil Communal. Mais cette Majorité s'est transformée, avec des heurts, des remplacements d'Échevins. Une véritable saga s'est mise en place.

Toujours est-il que la consultation populaire, qui avait été décidée par rapport à la construction d'un hall sportif, a été purement et simplement annulée par la nouvelle Majorité.

Vous avez été saisi, à l'époque, par l'Opposition. Vous n'aviez pu que déplorer l'attitude de la nouvelle Majorité.

Dix mois se sont écoulés depuis. L'Opposition n'a pas désarmé, pas plus que la population. Ce sont aujourd'hui plus de 800 personnes qui ont signé une demande, comme le prévoit le Code de la Démocratie

locale, de consultation populaire. C'est près de la moitié de la population de cette commune qui souhaite que la consultation se tienne. Cette demande a été introduite auprès du Collège de Rouvroy.

Par voie de presse, la Bourgmestre a souhaité que la consultation puisse se tenir. La première Échevine, à la tête de la Majorité — puisqu'il faut savoir que la Bourgmestre se trouve minorisée au sein du Collège — a indiqué, quant à elle, que la Majorité actuelle ne répondrait pas à cette demande et qu'elle considérait que la demande ne pouvait pas être posée en l'état, et que la consultation aurait donc lieu plus tard, quand il en serait décidé ainsi.

Monsieur le Ministre, vous êtes le garant du Code de la Démocratie. La voix citoyenne s'est exprimée à une large majorité. Quelle est votre position? Quelle est votre attitude? Quels actes allez-vous poser?

M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous avez raison sur un point: Rouvroy, c'est un peu Cloche merle au niveau des changements de Majorité, de bourgmestre actuellement sans Majorité.

Pour qu'il y ait consultation populaire, il faut trois conditions: elle doit être demandée par un certain pourcentage de la population ou par le Collège, ce qui est le cas, il faut que la question porte sur un intérêt communal, c'est le cas, qu'on puisse y répondre par oui ou par non, ce qui est également le cas bien qu'il y ait une contestation au sein du Collège sur la formulation de la question. La question était: «Faut-il construire un hall sportif pour ne pas perdre de subsides?». Si la seule motivation est de ne pas perdre de subsides, c'est peut-être un peu court et il faudrait penser à une autre formulation.

Je suis le garant de la légalité et j'entends qu'elle soit préservée, que la consultation populaire ait lieu selon les prescrits du décret. J'y serai vigilant et j'attends des informations du Collège qui devraient m'arriver dans les prochains jours et les prochaines semaines.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je prends acte que vous souhaitez que la consultation populaire ait bien lieu car le nombre de citoyens requis est réuni.

J'imagine que vous réfléchirez en collaboration avec le Collège à une autre formulation de la question pour être en accord avec le décret et pour que la consultation ait lieu dans les plus brefs délais.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. KUBLA À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE RISQUE DE PERTE D'EMPLOIS LIÉ AU PROJET AIRBUS A400M »

M. Serge Kubla (MR). – J'aurais pu adresser ma question au Ministre de l'Economie car le secteur aéronautique dépend de lui et l'avenir de la SONACA le préoccupe tout comme il m'a préoccupé lorsque j'exerçais sa tâche.

Une option qui avait été envisagée est le développement d'un avion militaire mais elle semble avoir pris du retard. Les grands pays discutent toujours entre eux. Tout cela alors que la SONACA vit un séisme social.

Je viens donc vers vous pour aborder l'avenir des travailleurs de cette société. Surtout ceux qui approchent la cinquantaine. Il est difficile d'être reclassé à cet âge. Il est préférable d'avoir une fonction stable quand on a 50 ans. Certains sont sur un siège éjectable et ils sont très inquiets.

Comment ne pas profiter de ce jour particulier, celui de vos 50 ans, pour vous sensibiliser au sort des personnes de cet âge?

Je sais que vous allez me répondre de façon tout à fait sérieuse.

Ce n'est qu'une fois dans sa vie que l'on a un demi siècle. Même si vous nous avez souvent raconté des carabistouilles, même si vous avez été porté dans votre vie politique par le jeunisme — vous étiez le bébé que l'on portait — vous voilà maintenant arrivé à la maturité, vous voilà devant d'autres responsabilités.

Cependant, un homme reste un homme et nous sommes tous ici finalement dans une certaine forme de confraternité. Je voulais vous l'exprimer en vous souhaitant au nom de mon Groupe un joyeux anniversaire.

Joignant le geste à la parole, je vous remets ce petit cadeau. Que cela n'inquiète pas les Socialistes, si c'était leur anniversaire, je le ferais aussi. Enfin, on verra!

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour la première fois, vous me voyez ému. Vous savez combien j'aime la polémique et la diatribe, surtout avec Willy Borsus qui a succédé dans un autre genre à Serge Kubla. Je vous remercie pour ce cadeau.

Serge, nous avons fait longtemps ensemble route commune. Tu étais bien avant moi, en 1978, un très jeune parlementaire, qui a fait une carrière brillante.

M. Serge Kubla (MR). – On ne m'a jamais appelé bébé Kubla!

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est vrai et je reconnais que l'amer Michel a compté ses Louis avant de te les confier.

Cinquante ans, c'est évidemment une tranche de vie. Monika, qui m'a aussi titillé, aura bientôt le même bonheur que moi.

M. Serge Kubla (MR). – On ne dit pas cela aux femmes! Un homme assume et une femme évite!

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, vous aurez compris ce qui sépare Serge Kubla de moi.

M. Serge Kubla (MR). – L'humanisme!

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est vrai que vous étiez très adroits au MR et vous voilà devenus gauches.

Je remercie tout le Groupe MR. On a parfois des échanges très vifs, mais c'est finalement cela, la démocratie.

Votre question aurait dû aussi être adressée à M. Marcourt mais comme il a eu l'intelligence de ne pas vieillir aujourd'hui, il a évité d'être interpellé.

Au niveau du Gouvernement, nous sommes parfaitement solidaires de la SONACA. Nous sommes intervenus via la FIWAPAC. Il fallait être présent aux côtés de l'entreprise.

C'est vrai qu'il y a peut-être une remise en cause du programme AIRBUS A400M. J'ai eu des contacts ce matin avec Monsieur Delvaux. Il semblerait qu'il n'y ait pas de conséquences sociales sur le plan de licenciement, si des retards ou une annulation devaient se confirmer. Cependant, des problèmes se poseraient alors en 2013 ou 2014 en terme d'emplois.

Avec MM. Marcourt et Nollet, nous resterons attentifs à ce que la SONACA reste un fleuron de notre Région. Vous y avez travaillé, Monsieur Kubla, et il importe de conserver cette société.

M. Serge Kubla (MR). – Je voulais vous sensibiliser à cette évolution. La SONACA, comme la FN, n'a pas donné de dividendes à ses actionnaires. C'est une forme d'anomalie.

Si une restructuration est en vue, si le programme est remis en question, il faudra songer à une reconversion pour ces travailleurs qui sont souvent très qualifiés. C'est une situation très difficile pour les personnes qui ont 50 ans, leurs perspectives d'emplois sont limitées. C'est pour cela que je voulais vous sensibiliser à ce problème le jour de vos 50 ans.

HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE LIÈGE

Mme la Présidente. – Je vous invite à vous lever, chers Collègues. Il y a une semaine à peine, une explosion provoquait l'effondrement d'un immeuble d'appartements rue Léopold, en plein coeur de Liège. Surpris pendant leur sommeil, les nombreux locataires ont été piégés dans les décombres.

Le bilan de la catastrophe n'a fait que s'alourdir depuis cette nuit terrible. La découverte d'un treizième corps a été confirmée ce matin par les autorités judiciaires qui ont annoncé, dans le même temps, la fin des fouilles.

L'explosion avait fait 22 blessés, dont 3 graves. Leur état s'améliore heureusement.

Par ma voix, le Parlement wallon veut d'abord rendre hommage aux victimes et s'associe avec émotion à la douleur de leurs familles et de leurs proches. Au sein de cette Assemblée, des Députés, des bourgmestres ont été touchés en plein coeur par cette catastrophe, perdant ainsi des proches ou des citoyens.

Pensons aussi à ceux qui vivent dans une incertitude insoutenable depuis huit jours. Toutes les victimes n'ont pas encore été identifiées.

Permettez-moi encore de saluer l'extraordinaire dévouement des services de secours. Les sauveteurs ont travaillé sans relâche dans des conditions très pénibles au milieu de ce chaos de gravas. Qu'ils en soient remerciés.

Je cède la parole au Gouvernement. Nous respecterons ensuite une minute de silence.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, le Ministre-Président m'a demandé de dire quelques mots. Vous avez parfaitement illustré le drame que nous vivons et plusieurs Membres de cette Assemblée étaient présents au moment où l'explosion a eu lieu. Ils ont vécu en direct le drame qui se jouait sous leurs yeux.. Le Gouvernement se joint à vous pour dire qu'il partage d'abord la peine de tout ceux qui ont perdu un proche, de tout ceux qui ont entendu parler des jeunes gens qui malheureusement n'ont pu être sauvés.

À cette occasion, je voudrais saluer le courage des pompiers qui, au péril de leur vie, ont sauvé une petite fille mais, malheureusement, portent également le deuil de ceux qu'ils n'ont pu sauver. C'est, pour nous, un drame immense qui, cinq ans après Ghislenghien, nous rappelle à quel point la vie est fragile et est, à certains moments, vécue de manière injuste par tous ceux qui considèrent que ce drame ne devait pas leur arriver.

Le Gouvernement entend fournir tous les efforts nécessaires pour apporter un soutien aux familles des victimes, à ceux qui sont sans logement mais aussi à ceux qui, aujourd'hui, craignent pour leur avenir professionnel. Ce matin encore, plus d'une centaine de commerçants étaient là, inquiets, pour savoir comment, demain, ils vont pouvoir nourrir leur famille.

Le Gouvernement entend bien faire de ce drame une leçon pour nous tous en essayant que chacun, dans la dignité, n'oublie pas et puisse réparer ce qui est réparable.

En tout cas, au nom du Ministre-Président, qui s'excuse de ne pas être là, et au nom de tout le Gouvernement, nous tenons à dire que nous présentons nos plus sincères condoléances à toutes les familles et notre entier soutien à tous ceux qui aujourd'hui souffrent du drame que nous avons vécu.

Mme la Présidente. – Je vous invite à observer une minute de silence.

- L'Assemblée observe une minute de silence.

DÉBAT RELATIF À LA SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DE WALLONIE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 29, 8 DU RÈGLEMENT

INTERPELLATION DE MME CORNET À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES RADARS EN WALLONIE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE»

INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES RÉVÉLATIONS DE L'ORGANISME DE CONTRÔLE DES ROUTES, VIACONTROL, SUR LES AUTOROUTES WALLONNES»

QUESTION ORALE DE M. WAHL À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE NOMBRE DE RADARS FIXES SUR LES ROUTES ET AUTOROUTES RÉGIONALES»

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES RADARS ET LES PANNEAUX LES ENCADRANT SUR LES AUTOROUTES WALLONNES»

QUESTION ORALE DE MME CORNET À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'AVENIR DES AUTOROUTES WALLONNES ET LES AMÉNAGEMENTS ANTI-GEL ANNONCÉS PAR LE MINISTRE»

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA REMISE EN CAUSE DE L'UTILITÉ DE L'ORGANISME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX ROUTIERS EN WALLONIE PAR LE SERVICE PUBLIC WALLON»

QUESTION ORALE DE M. TACHENION À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ÉTAT DE L'AUTOROUTE À SAINT-GHISLAIN»

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES EN WALLONIE»

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE REVÊTEMENT DE NOS ROUTES»

QUESTION ORALE DE M. LANGENDRIES À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE CHAOS SUR L'E19 PROVOQUÉ PAR LES TROUS D'ASPHALTE DE L'AUTOROUTE»

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ABSENCE DE RÉACTION DE L'ADMINISTRATION FACE À LA DÉFECTUOSITÉ DE L'ÉCLAIRAGE ROUTIER AUX ENDROITS DANGEREUX»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat relatif à la sécurité sur les routes de Wallonie, en application de l'article 29,8 du Règlement.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents, les interpellations et questions orales adressées à Monsieur Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine sur ce thème seront développées dans ce cadre, et compris dans le temps de parole attribué aux Groupes, à savoir : 40 minutes pour le Groupe MR, 20 minutes pour le Groupe PS, le Groupe Ecolo et le Groupe cdH.

Mme Véronique Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, le 7 janvier dernier, vous annoncez des investissements afin d'obtenir un chauffage et un salage automatiques des routes, et ce, pour éviter des blocages en cas de fortes neiges.

Vous sachant adepte de la plaisanterie, j'ai d'abord pensé à une blague. Comment ne pas y penser, lorsqu'on connaît l'incapacité récurrente de la Région wallonne à entretenir le réseau routier?

Par ailleurs, un excellent reportage de la RTBF, en date du 13 janvier, démontrait l'incurie de la Région wallonne dans l'entretien de ses axes routiers. Trente pour cent des accidents seraient causés par le réseau, 46% des routes nécessiteraient une intervention urgente, de nombreux points noirs causant des accidents dramatiques seraient négligés, les dysfonctionnements sur les chantiers seraient la norme.

Quelques jours plus tard, c'est Via-Contrôle qui prenait le relais, affirmant que 75% des routes seraient à refaire, que le budget serait insuffisant, que l'on procéderait par saupoudrages et par une «politique de la rustine».

Le constat n'est pas nouveau. Il avait été posé en 2008 par la Cour des Comptes ainsi que par une étude européenne qui nous classait en queue de peloton dans ce secteur.

Dès lors, Monsieur le Ministre, quand vous parlez d'autoroutes chauffantes, cela frise l'indécence.

Pouvez-vous nous dire quels sont vos projets en la matière? Comment comptez-vous les budgétiser?

J'aimerais également que vous fassiez le point sur les projets de rénovation des routes par la SOFICO. A vous entendre en novembre dernier, il semblait que les 600 millions promis étaient déjà acquis. Relevons, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas de 600 millions nouveaux, on en parlait déjà sous l'ancienne législature. Il était prévu de les étaler sur les années 2009 à 2011.

- *Mme Sophie Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel à 14 heures 5 minutes.*

M. Jean Cornet, Directeur de l'administration, parle à présent d'étaler cette somme sur quatre ans. Vous parlez pour votre part de cinq ans! Les ambitions sont continuellement revues à la baisse!

Pouvez-vous nous dire où en sont la confection de la cartographie, la définition de la liste des routes, des axes structurants? Quand interviendront les premiers travaux?

Par ailleurs, nul n'ignore que les 600 millions seront insuffisants, compte tenu de l'état catastrophique des routes. Je pense que le raisonnement global de la politique en la matière est à revoir, et pas seulement le système de financement.

Dans un article du journal *Le Soir* du 8 septembre 2000, le Ministre Daerden annonçait l'installation, dans le courant de l'année 2001, de radars automatiques dans les endroits dangereux du Sud du pays. Dix ans plus tard, toujours rien! La presse se fait aujourd'hui l'écho de ce qu'elle appelle «le bide des radars wallons». La Police nous dit qu'elle n'attend plus que le feu vert du Ministre. Qu'attend-on? Nous n'avons rien vu venir, hormis quelques boîtiers placés par votre prédécesseur, peut-être dans un souci de décoration!

A la fin de l'ancienne législature, on a tout repris à zéro. On nous parle aujourd'hui de sept radars fixes qui ne sont cependant toujours pas activés. On se demande aussi ce que sont devenus les 22 autres radars. Pourquoi le placement n'a-t-il pas été prévu en une seule fois?

Je vous ai lu, Monsieur le Ministre, sur les raisons du retard. Vous dites que vous ne voulez pas prendre les automobilistes par surprise. Je vous rassure: par un seul citoyen n'ignore aujourd'hui qu'il y aura des radars, tant vous avez fait du foin autour de ce dossier. Si vous étiez Ministre fédéral de l'Intérieur, peut-être annonceriez-vous par des panneaux lumineux, trois kilomètres à l'avance, que des contrôles d'alcoolémie sont prévus? Peut-être prévoiriez-vous un envoi par recommandé chez le citoyen afin d'annoncer un contrôle de police?

Vous nous dites aujourd'hui que les panneaux sont commandés! Tout cela, pour un coût de 12.000 euros par boîtier! Mais le Code de la route n'est-il pas censé être connu de tous? L'objectif ne doit-il pas être de garantir la réflexion et la rénovation des routes, mais aussi la sécurité des automobilistes?

Sachez, Monsieur le Ministre, que le tout à la prévention a des effets pervers. Le but doit être de diminuer la vitesse sur tout le réseau. Comment comptez-vous concrétiser vos promesses?

Je souhaite obtenir des réponses précises, tant votre prédécesseur nous a baladés sur les routes wallonnes, avec les conséquences que l'on connaît.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – J'avais déposé une question orale, mais les circonstances ont fait que celle-ci s'est retrouvée intégrée dans un débat beaucoup plus large.

Les États généraux de la Sécurité routière se sont fixés comme objectif de ne pas dépasser un certain nombre de décès sur les routes pour 2010. On constate qu'en Wallonie, contrairement à la Flandre, il y a une

augmentation du nombre de décès. Du temps de votre prédécesseur, mais aussi de vous-même, un message flou a été diffusé.

Prenons l'exemple des radars et des réticences liées à ceux-ci. Vous avez repris le principe de votre prédécesseur, puis vous avez annoncé dans la presse que les radars devaient être signalés avant d'être activés. Par ailleurs, nous avons un autre mécanisme : dans les différentes zones de police, des radars sont installés dans des conditions différentes de celles que vous voulez vous-même fixer. Bref, nous sommes aujourd'hui, en Wallonie, dans une absence de vision d'ensemble.

Dans d'autres pays ou régions, la peur du radar a eu un effet. Les automobilistes ont naturellement fait plus attention. La peur de la sanction a pour conséquence que le comportement routier est de meilleure qualité.

Cependant, l'état de nos routes constitue un problème sur lequel la Région wallonne doit mettre le paquet. Nos routes sont dans un état catastrophique. Il y a urgence. Certes, le climat ne vous a pas aidé, mais il faut faire avec. Aujourd'hui, on ne parle même plus de nid-de-poule, mais de nid-d'autruche ! De nos jours, lorsqu'on prend son véhicule, on est amené à devoir être très attentif aux obstacles que représentent nos routes.

Il est important que le Gouvernement wallon se fixe des objectifs ambitieux. En ce qui vous concerne, il faut que vous délivriez un message clair. Pendant longtemps, je n'ai pas été partisan des contrôles permanents, mais la société évolue et les dangers aussi. En tant que politiques, nous ne pouvons pas y être indifférents. Des radars sont nécessaires. Un message fort de votre part est attendu. Je pense que retarder la mise en fonction des radars en attendant de savoir comment ils vont être signalés, ce n'est pas acceptable, vu l'urgence.

Quels sont vos objectifs fixés pour 2010 ? Quels sont-ils pour la fin de la législature ? Comment allez-vous rendre nos routes enfin correctes ?

Il s'agit là d'un débat devenu général dans l'opinion publique. Ce sujet fait débat depuis cinq ou six ans. Cela fait autant de temps que le Gouvernement wallon fait preuve d'imprévoyance. Il est grand temps de savoir où l'on va et quelles sont les priorités.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – L'état de nos routes sur le territoire wallon est lamentable, vous n'en disconviez pas. Ce n'est toutefois pas sur cela que je souhaite m'attarder, même s'il y a matière, mais sur un aspect directement lié à la santé de nos routes : le contrôle de leur qualité.

Actuellement, en effet, le Service Public Wallonie confie ces vérifications à l'association Via-Control. Cette dernière se charge de prélever des échantillons de routes en cours de travaux. Après passage en laboratoire, ces tests permettent de détecter d'éventuelles anomalies avant la fin du chantier. Cette tâche assure une certaine impartialité. Or, j'ai eu vent du fait que le SPW avait comme projet de ne plus recourir à ce service et envisagerait de confier cette mission aux entrepreneurs eux-mêmes.

Avez-vous connaissance des intentions du SPW ?

L'association doit-elle craindre de voir disparaître sa mission de contrôle des routes ?

Si tel était le cas, comment assurerait-on l'impartialité des contrôles entre les entrepreneurs et les pouvoirs publics qui financent les travaux ?

De manière générale, comment se passent les contrôles ? A quel rythme ? Le fonctionnement est-il pertinent ? Ces contrôles ont-ils permis de détecter de graves anomalies ?

Voyez-vous des améliorations à apporter à l'organisation de ces contrôles ?

Je me fais la réflexion suivante : ne risquerait-on pas de rouler sur des routes davantage médiocres, en optant pour l'auto-contrôle des entrepreneurs dont certains — malheureusement il en existe — n'auraient pas de scrupules à offrir un prix plancher tout en rognant sur la qualité ? Les centaines de milliers d'euros investis ces prochaines années dans des travaux routiers doivent être utilisés en toute transparence et à des fins sécuritaires pour tous.

Je crois qu'une réflexion approfondie doit être menée sur ce sujet. Cette réflexion me conduit également à

vous parler du cahier des charges car là aussi, il serait intéressant de nous fournir un modèle. Si l'on refait une route en 2010 et qu'un problème survient dès 2011, je crois que c'est interpellant.

Je pense qu'en matière d'état des lieux, il est temps que les choses bougent. Il en va de la sécurité des citoyens. Je sais que vous venez de prendre ce dossier en main et que vous héritez d'un état des lieux, mais je vous demande de trouver des solutions.

M. Yves Binon (MR). – Nous avons connu, ces cinq dernières semaines, et nous connaissons encore dans certaines parties de la Wallonie, des conditions météorologiques exceptionnelles et les basses températures sont même qualifiées de «très anormales» par l'IRM.

De nombreuses communes ont eu fort à faire pour rendre leurs voiries praticables pour leurs riverains et, notamment, en les obligeant à puiser abondamment dans leur stock de sel d'épandage. Le résultat ne s'est pas fait attendre et certaines d'entre elles se sont trouvées démunies au point de devoir appeler au secours là où elles pouvaient, c'est-à-dire en se tournant vers la Région wallonne pour demander un approvisionnement d'urgence.

Malheureusement, la réponse de la Région a été un refus catégorique alors qu'il faut bien reconnaître que les stocks dont dispose la Région n'ont aucune commune mesure avec ceux que les communes prévoient pour passer l'hiver, communes qui, soit dit en passant, ne peuvent de toutes façons pas stocker des centaines de tonnes de sel d'épandage sans savoir s'il y aura seulement un hiver. Les stocks constitués par les communes sont raisonnables, ils anticipent un hiver normal à rigoureux. Aucun reproche ne peut donc être fait aux communes en la matière.

C'est un fait évident que, si une pénurie ne peut pas survenir, c'est bien en matière de routes régionales et autoroutes, axes particulièrement utilisés par les Wallonnes et les Wallons et pas seulement par eux. Quand ces voiries sont impraticables, c'est toute la Région qui peut être paralysée, avec les conséquences, notamment économiques, qui en découlent. Mais il faut aussi se dire qu'une commune qui ne dispose plus de stock de sel vit aussi ce type de situation: les bus sont à l'arrêt ou le trafic est fortement perturbé; on observe une poussée d'absentéisme dans les écoles et au travail; la collecte des déchets est, elle aussi, fortement perturbée ainsi que l'ensemble des activités socio-économiques de la commune concernée.

Monsieur le Ministre, vous avez déclaré qu'il n'y avait pas de pénurie de sel d'épandage en Région wallonne. Je ne dirais pas les choses comme vous: je dirais plutôt qu'il n'y a pas de pénurie POUR la Région wallonne mais, en réalité, il y a bien pénurie et les communes sont dans l'impasse.

En effet, si le SPW, Direction des routes de Charleroi, demande bien aux communes de veiller à suppléer à la Région s'il s'avère que celle-ci ne peut plus subvenir aux besoins d'épandage sur les routes régionales qui traversent leur territoire, l'inverse n'est pas vrai.

Le fournisseur de sel, ESCO pour ne pas le citer, informe, dans le même temps, les communes que les conditions météo ont eu pour conséquence que ses stocks de sel sont insuffisants pour assurer la poursuite de l'exécution du contrat qui le lie à certaines communes. Il croit bon de préciser aux communes que les stocks étant largement entamés, il doit consacrer les quantités restantes aux principales voiries régionales. Si cela n'est pas une pénurie pure et simple, ça y ressemble furieusement.

Mes quelques questions sont donc très simples: la Région a-t-elle l'intention de faire quelque chose pour les communes qui se retrouvent sans sel d'épandage et que ESCO refuse désormais de servir, et ce, pour privilégier la Région elle-même? Si oui, quoi et dans quel délai? La Région a-t-elle des solutions alternatives à proposer aux communes, lesquelles?

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Je vais vous interroger sur l'absence de réaction de votre administration face à la défektivité de l'éclairage routier aux endroits dangereux. En Belgique, la Wallonie était réputée pour ses éclairages autoroutiers. Mais, depuis début 2008, les huit cents kilomètres d'autoroutes wallonnes baignent dans le noir durant une bonne partie de la nuit, entre minuit et 5h30 du matin.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est minuit trente.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Fort bien.

Le but avoué de cette décision est écologique mais surtout économique. Les résultats en la matière sont significatifs: 1 million d'euros et 7.000 tonnes de CO₂ épargnés. Cependant, on peut se poser la question de savoir si ces économies ne se font pas au détriment de la sécurité.

Je voudrais insister — on a déjà assez parlé de l'état déplorable de nos routes et autoroutes particulièrement touchées par les conditions hivernales — sur le fait que certains tronçons, de par cette situation, représentent un danger pour les automobilistes et plus encore pour les motards. Cette situation devient d'autant plus dangereuse la nuit, sans éclairage. On a vu, en effet, de nombreux endroits dits dangereux au vu des divers accidents, qui ne bénéficient pas de l'attention qui devait leur être dévolue avec des éclairages défectueux, voire inexistantes. De nombreuses critiques du réseau routier ont d'ailleurs été récemment relevées dans la presse.

Je voudrais m'attarder sur deux exemples en particulier survenus dans le Brabant Wallon, avec une situation que je connais. Le premier concerne la E19 à hauteur de Nivelles où quatre kilomètres d'autoroute sont dans un tel état que les voitures sont obligées de rouler à moins de 90 km/heure. Le second se rapporte au problème d'éclairage et concerne les sorties et les entrées n°6 et n°5 de l'E411 à hauteur de Wavre. Bien qu'on ait remplacé les lampadaires sur le Boulevard de l'Europe, nombre d'entre eux, sur les différentes descentes, sont en panne depuis de nombreuses semaines. Votre administration a été avertie. Ces sorties ont été le théâtre de nombreux accidents parfois tellement graves que l'autoroute a dû être fermée.

Si on fait une évaluation rapide des sorties et entrées de l'E411, on constate que la situation est similaire pour plusieurs sorties, que ce soit la 12, la 11 et la 10 quand, tout d'un coup, les routes se trouvent fortement éclairées «Bienvenue en Flandre».

Cette situation devient d'autant plus préoccupante eu égard à une absence totale de réaction de la part de votre administration quand celle-ci est interpellée par des usagers face à cette situation extrêmement dangereuse.

Je ne vais pas accuser l'absence d'éclairage ou sa défektivité ainsi que l'état des routes pour tous les accidents qui se produisent à ces endroits, mais je crois que cela y contribue fortement. L'IBSR fait savoir que 10% des accidents seraient dus à l'état des routes.

La situation routière n'est plus uniquement liée à la vitesse ou à l'alcool, mais aussi à l'état de nos infrastructures.

Nous sommes tous d'accord de réaliser des économies mais, en contrepartie, ne faudrait-il pas veiller à ce que les endroits dangereux bénéficient d'un éclairage efficace et performant?

Monsieur le Ministre, un choix logique que je ne conteste pas en soi, a été fait: celui de l'économie, mais ne faut-il pas s'assurer davantage que la sécurité ne soit pas mise en cause? Je sais qu'un cadastre des points noirs est en cours de réalisation. Quelles solutions proposez-vous afin de maximaliser la sécurité sur nos routes et autoroutes, notamment aux endroits critiques, là où il y a eu des accidents?

Quels objectifs pour 2010 et pour la législature afin d'assurer la sécurité sur nos routes?

Mme la Présidente. – Ceci clôt les interventions du Groupe MR.

La parole est au Groupe Socialiste.

M. Pierre Tachenion (PS). – J'avais préparé une question orale relative à un problème spécifique, un point noir comme vient de le qualifier notre collègue. Dans le cadre de l'intervention du PS, M. Senesaël abordera l'état des routes de manière plus générale.

Il y a quelques semaines, je vous interrogeais à propos de la réhabilitation du poste frontière d'Hensies où l'image qu'offre la Wallonie aux nombreux visiteurs étrangers qui pénètrent sur notre territoire à cet endroit est problématique. Or, 50 à 60.000 véhicules y passent par jour.

Convenons que l'état de l'autoroute E19 entre St Ghislain et Mons ne rassure pas le visiteur et que cette mauvaise image me paraît être renforcée par une autre situation délicate qui, bien que plus récente, n'en pose pas moins problème.

L'état de dégradation de la bande de droite de l'autoroute à hauteur de Saint-Ghislain l'a neutralisée et rendue inutilisable sur plusieurs centaines de mètres depuis une bonne année pour des raisons de sécurité. Cela suscite un ras-le-bol important dans le chef des usagers.

Il y a quelques semaines, en réponse à une question écrite de notre Collègue Di Antonio, vous avez fait savoir que «des travaux sont prévus, consistant au remplacement de l'ensemble des dalles en béton qui ont été détériorées par un revêtement en béton armé continu». J'ai pris acte de votre réponse. Permettez moi donc à mon tour, Monsieur le Ministre, de me faire insistant pour obtenir des réponses précises aux questions précises relatives à ce dossier qui devient maintenant urgent, étant donné l'accentuation des dégradations, sans doute liées aux conditions hivernales difficiles que nous connaissons depuis quelques semaines.

Si j'en crois la porte-parole de la Direction des routes du SPW interrogée dans les colonnes de *la Dernière Heure* le 26 janvier dernier, la réhabilitation totale de cette bande de droite impliquerait de refaire les fondations et, je cite, «la complexité et l'importance des travaux nécessiteraient une procédure d'adjudication plus longue que d'habitude»; et d'ajouter «Si tout va bien, les travaux débiteront au printemps».

Je suis perplexe quant à cette prise de position. Nous sommes le 3 février et, dès lors cette prise de position suscite quand même quelques interrogations.

Cette affirmation est-elle bien réaliste? La procédure n'aurait pas encore été lancée. Cela va prendre du temps, d'autant que l'exécution de travaux d'une telle importance aura également un coût qui suppose que les financements soient disponibles dans des délais très courts.

Je me permets d'ajouter que l'état de la seconde bande de circulation commence à certains endroits également à poser problème. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, répondre avec précision aux questions suivantes: quand les travaux pourront-ils réellement commencer? Les problèmes sont-ils bien limités à la seule bande de droite entre Saint Ghislain et Mons? Disposez-vous d'informations fiables à propos de la durée prévue desdits travaux? De quelle manière s'effectuera la circulation pendant les travaux sur cette portion d'autoroute compte tenu de son important état d'engorgement qui a nécessité, il y a quelques années, le passage à trois bandes à cet endroit?

M. Daniel Senesael (PS). – Le revêtement de nos routes ne serait pas assez épais, selon un expert en travaux publics. On recenserait une cinquantaine d'endroits particulièrement critiques sur le réseau wallon.

Selon le Directeur général de Via-Control, un bureau de contrôle actif dans le secteur depuis une trentaine d'années, «des experts parleraient de 40% du réseau qui seraient à réhabiliter, mais ce sont 75% des routes qui seraient à refaire en Wallonie».

Vous conviendrez avec moi, Monsieur le Ministre, que ce constat est alarmant et de nombreux éléments sembleraient indiquer la piètre qualité de nos routes.

Le problème serait qu'on n'apposerait pas des épaisseurs suffisantes.

En fait, on remplacerait la couche d'usure, mais on ne changerait pas la route en profondeur, ce qui aurait pour conséquence évidente que les problèmes resurgissent en peu de temps.

Le nœud du problème serait, comme souvent, l'argent. Toujours selon cet expert, il y a un appel d'offres pour un marché public et on opte systématiquement pour l'offre la moins chère. Dans d'autres pays, on éliminerait systématiquement l'offre la moins et la plus chère.

Monsieur le Ministre, partagez-vous ce constat?

Est-il vrai que seule la couche d'usure est remplacée dans la plupart des cas?

Peut-on envisager qu'à l'avenir, la Région wallonne prenne exemple sur d'autres pays en éliminant l'offre la plus chère et la moins chère?

Quelles solutions globales sont envisagées afin d'améliorer l'état de notre réseau routier? Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous m'apporterez.

M. Edmund Stoffels (PS). – Il est indiscutable qu'il faut améliorer la qualité des infrastructures routières et que les contrôles de vitesse doivent être également renforcés. L'objectif repris dans la DPR est d'arriver à limiter le nombre de victimes mortelles de la route à moins de 250 par an à l'horizon 2015.

Il était prévu d'augmenter le nombre de radars, particulièrement dans les zones à risques.

La DPR s'engageait également à mettre en place un Conseil supérieur de la Sécurité routière en Région wallonne qui serait une plateforme de concertation.

Où en est-on au niveau de ces démarches?

Selon l'organisme Viacontrol, l'état de nos routes est désastreux et les travaux sont de qualité médiocre en raison d'une guerre de coûts. Le réseau souffrirait d'un sous investissement chronique et l'entretien se limiterait à mettre des rustines sur des nids-de-poule après l'hiver. D'après l'organisme, l'attribution des marchés poserait également problème. Le marché serait pris à perte et l'entreprise essaierait de compenser en faisant des économies. Partagez-vous ce constat?

Par ailleurs, le recentrage de la compétence de la SOFICO sur le réseau structurant facilitera le financement par le biais des institutions internationales et renforcera l'unité de la gestion des dossiers. Le budget 2010 tient compte de cette extension de la mission de la SOFICO, mais aussi de l'augmentation du trafic de véhicules et donc une augmentation du péage à la SOFICO.

L'entretien du réseau continuera-t-il à être une priorité?

Le Ministre précédent avait imaginé un plan de remise en état des routes et des autoroutes. Les différentes directions devaient établir l'inventaire des priorités à mettre en chantier. Elles ont procédé de la sorte en attendant le feu vert du Gouvernement wallon pour lancer des procédures d'adjudication et de mise en chantier. Où en est-on concernant ces mises en chantier?

Qu'en est-il du financement de ce plan? Pouvez-vous nous donner des informations sur vos contacts avec la BEI?

Je vous demande de nous fournir le programme 2010 des routes et autoroutes à mettre en état.

La liste définitive des voiries confiées à la SOFICO est-elle établie?

En outre, certaines communes ont passé une convention avec la Région et bénéficient de tarifs négociés concernant le sel d'épandage. Toutes les communes ne l'ont pas fait. Pouvez-vous m'indiquer le nombre de communes qui ont agi de la sorte? Quels étaient les avantages financiers? La société ESCO semble être le fournisseur exclusif de la Région en sel d'épandage. Un marché public a-t-il été passé avec cette société? Une mise en concurrence a-t-elle bien été mise en place? Selon moi, une mutualisation des achats de sel pour le salage des voiries des communes de la Région wallonne présente un intérêt. Qu'en pensez vous?

Je vous demande également de vous pencher sur les cahiers des charges relatifs aux services d'hiver. J'ai pu étudier les factures et j'ai constaté des différences importantes au niveau du prix unitaire à l'heure.

Enfin, j'ai pu lire qu'un nouveau produit à base de soufre est testé à Berne, en Suisse, produit déjà utilisé au Royaume-Uni, en Norvège ou aux Etats-Unis. Les résultats sont très encourageants. Je suppose que vos services étudient cette technique. Pourrait-on l'utiliser en Région wallonne?

Mme Olga Zrihen (PS). – Ce jeudi 7 janvier, j'ai interrogé au Sénat le Secrétaire d'État à la Mobilité sur la signalétique des nouveaux radars automatiques sur les autoroutes wallonnes. Sept nouveaux radars viennent d'être installés en Wallonie et le premier boîtier fonctionnel a été enregistré au début du mois de mai 2009. Toutefois, ces radars sont toujours en phase de test et pas le moindre procès-verbal n'a été adressé.

Cette situation serait due à une de vos décisions selon laquelle toute utilisation de ces nouveaux radars serait conditionnée à une signalisation dans une perspective de prévention, ce que mon Groupe défend. Il semblait que vous attendiez des instructions du pouvoir fédéral pour la réalisation des panneaux de signalisation *ad hoc*. Aucune réponse ne vous aurait été adressée. Vous avez donc pris l'initiative de mettre en place un marché public en vue d'acheter des panneaux de signalisation. J'ai alors interrogé le Secrétaire d'Etat à

la Mobilité au niveau fédéral. M. Schouppe m'a précisé que le placement de radars automatiques est une compétence des gestionnaires de voiries, soit la Région wallonne, en concertation avec le Parquet et la Police. L'opportunité de placer ou non des panneaux avertissant la présence de radars doit, selon lui, également faire l'objet de cette concertation.

Pour un panneau d'indication, la Région wallonne est libre de concevoir un tel panneau, pour autant qu'il ne figure pas dans le Code de la route, tels que les panneaux avertissant de la présence de radars. D'après M. Schouppe il s'agit d'un simple panneau d'information que l'I.T.B.S.R. a recommandé il y a 10 ans et qui est utilisé dans les deux autres Régions du pays. Partagez-vous cette analyse? Pourquoi avoir perdu tant de temps précieux? S'agit-il d'un manque de concertation entre vos services et ceux du Secrétaire d'Etat à la Mobilité? Où en est la procédure d'acquisition des panneaux?

Quand seront-ils opérationnels? Quels critères détermineront l'emplacement des radars?

M. Patrick Dupriez (Ecolo). – Je ne vais pas revenir sur les constats formulés par mes Collègues. Je souhaite, par contre, pointer le fait que nous sommes confrontés à une dette de moins en moins cachée, essentiellement due à un manque de prévoyance et de courage dans la politique d'entretien de notre réseau routier.

Tous les spécialistes sont unanimes pour affirmer qu'il est extrêmement dommageable de ne pas consacrer les budgets nécessaires à l'entretien du réseau routier. C'est une politique coûteuse, probablement due à la nécessité de répondre à des demandes locales. Nous devons aujourd'hui, au lieu d'entretenir ce même réseau, procéder la plupart du temps à des réparations lourdes.

Il est difficile de croire que nous pourrions aisément rattraper les retards accumulés. Nous sommes en effet surendettés et la dette ne fait qu'augmenter. Les communes sont d'ailleurs aspirées dans une même logique et on ne pourra affronter la dette que si l'on s'interroge sur ses causes.

Pour ce qui est du contexte, le réseau routier connaît une croissance incessante. Entre 1970 et 2000, la longueur cumulée de nos routes a augmenté de près de 60%. Cela est dû à une culture du «tout à la route» qui nous a empêchés de valoriser les autres modes de transport.

Il est communément admis qu'un investissement de 100 dans une nouvelle infrastructure coûte entre 1,5 et 2 en maintenance. En Région wallonne, cette fourchette se situait, au cours des 15 dernières années, entre 0,5 et 0,7.

Au niveau communal, 12,5% du budget moyen sont consacrés à l'entretien du réseau, soit 480 millions par an et aujourd'hui, ces budgets s'avèrent totalement insuffisants pour entretenir les axes routiers.

Notre réseau est excessivement dense. Si l'on compare avec les Pays-Bas, nous avons, en Belgique, 54% de longueur de voirie en plus par km². Par ailleurs, notre réseau routier continue de s'étendre. Nous sommes confrontés à toute une série de nouvelles demandes, nous en parlons d'ailleurs régulièrement en Commission.

Naturellement, certains contournements sont utiles, mais il faut s'interroger sur cette croissance constante du réseau routier. Nous devons, de façon urgente, amplifier le rééquilibrage entre les budgets destinés aux investissements pour les infrastructures et ceux destinés à l'entretien du réseau.

Autre constat de contexte: la circulation automobile ne cesse de croître. Elle a pratiquement quadruplé en 40 ans. Et cela continue, puisque nous sommes, pour l'instant, à 1% d'augmentation par an du trafic routier et à 3% par an d'augmentation du trafic de camions, en particulier des camions les plus lourds.

Tout cela génère naturellement une importante usure de nos routes. Nous devons donc mieux partager les différents modes de déplacement et mettre en place des alternatives de transport des marchandises par la route. A cet égard, 53% du territoire routier sont wallons, alors que seulement 19% du réseau cyclable est wallon. Nous devons donc travailler sur l'ensemble de l'intermodalité et, pourquoi pas, intégrer le transport routier aux réflexions sur les accords de branche en matière de diminution de CO₂ avec les entreprises.

On ne soignera pas les symptômes, si l'on ne s'intéresse pas à la maladie. Nous ne pourrions pas soigner notre endettement sans remettre en cause nos comportements. C'est donc un véritable changement de paradigme dont nous avons besoin en matière de mobilité.

La sécurité routière ne concerne pas que les infrastructures elles-mêmes. Il faut naturellement renforcer la sécurité sur nos routes. L'action européenne pour la sécurité routière projette d'ailleurs de réduire de moitié le nombre de victimes d'ici à 2010. Ce programme a été voté en 2003. Nous sommes loin du compte. Ce programme nécessite un ensemble diversifié d'actions, avec de la répression, mais aussi de l'éducation.

Je pense qu'il est temps qu'un vrai débat soit mené avec tous les acteurs concernés. La DPR prévoit la mise en place d'un Conseil supérieur de la Sécurité routière en Région wallonne. Il est temps de la mettre en place. Nous pouvons nous inspirer, en la matière, de ce qui se fait à Bruxelles et au Fédéral. Les Etats généraux tenus en Wallonie sont, de l'avis des experts, passés à côté des objectifs. Il y a eu très peu de concertations. Nous pourrions, par exemple, reprendre la généralisation des réunions des commissions provinciales de sécurité routière.

M. Walry, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel à 16 heures 10 minutes.

La Région wallonne est également amenée à transcrire la directive européenne concernant la gestion de la sécurité routière. Cette transcription doit être terminée pour décembre 2010. Un des enjeux est la transcription des audits avant la réalisation de nouvelles infrastructures et des inspections de sécurité sur le réseau existant. Un groupe de travail fédéral tente d'ailleurs de coordonner le travail des trois Régions.

Je pense qu'il faut aller au-delà des obligations qui nous sont faites et qui ne concernent que le réseau trans-européen, par exemple, en généralisant les inspections de sécurité routière sur une partie du réseau communal. Dotons-nous aussi des moyens de réaliser ces audits d'inspection, de lancer la formation du personnel.

La directive prévoit aussi d'identifier les zones accidentogènes et d'avoir des politiques ciblées à ce sujet. Le SPW dispose des outils pour le faire. Il y a lieu de travailler notamment sur la qualité des mesures à apporter. Chaque euro dépensé doit l'être le plus efficacement possible. Une réflexion doit être menée sur les marchés publics en la matière.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je trouve que le débat doit aussi intéresser M. le Ministre Lutgen. Or celui-ci vient de s'absenter. Je n'ai rien contre une interruption technique, mais je ne pense pas qu'il soit bon de continuer une interpellation devant une chaise vide.

M. le Président. – Mme Dethier-Neumann vous avez formellement raison. Je propose de suspendre la séance quelques minutes.

- La séance est suspendue à 16 heures 16 minutes.

- La séance est reprise à 16 heures 22 minutes, sous la présidence de Mme Emily Hoyos, Présidente.

Mme la Présidente. – Nous reprenons nos travaux.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Mme la Présidente, je tiens à préciser que j'avais demandé l'autorisation à M. le Président pour m'absenter quelques minutes.

M. Patrick Dupriez (Ecolo). – J'ai deux questions pour M. le Ministre.

La première concerne l'éventualité d'une modification de la loi sur les marchés publics: comment faire pour s'assurer que les entrepreneurs ne rabotent pas les coûts au détriment d'un chantier de qualité?

Ma deuxième question vise à savoir comment assurer un contrôle des chantiers, puisque la modification des règles en la matière a peut-être des avantages, mais fait que l'on ne pourra plus intervenir durant la période de chantier? Pouvez-vous nous assurer que votre Administration a les capacités de réaliser ce contrôle des chantiers?

Concernant l'entretien hivernal, on peut s'interroger sur les techniques utilisées. Doit-on continuer à vouloir saler toutes les voiries chaque fois qu'il y a de la neige? L'utilisation massive de sel provoque des dégâts pour l'environnement, constitue un coût pour la Région et a des conséquences négatives sur nos routes.

Il serait donc intéressant de chercher du côté des nouvelles techniques. Nous avons besoin d'entretiens ciblés et hautement qualitatifs; nous devons faire preuve de créativité et de compétence.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Afin d'illustrer les propos de mon Collègue, j'interviens sur un dossier précis: le projet de la N62 qui date de 1952. Depuis cette date, une multitude de variantes ont été imaginées et rejetées. La N68 est une voie qui joint Saint-Vith au Luxembourg et qui est d'une importance considérable. Un bureau d'ingénieurs s'est appliqué à transcrire les dernières étapes d'études pour nous éclairer sur les meilleures traces possibles.

Si je vous parle de ce projet, c'est que la sécurité sur l'ancienne trace est inexistante à ce jour. En même temps, dans les journaux, on annonce votre volonté de vouloir intégrer le projet de la nouvelle trace dans le programme SOFICO. De quel programme s'agit-il? S'agit-il d'intégrer la N62 dans les 500 millions d'euros? Cette politique du tout à la route n'a fait que marginaliser les autres modes de transport. En 40 ans, le plus frappant est l'augmentation du nombre de camions. Plus de trafic, signifie plus d'usure, plus de particules fines et moins de sécurité.

Que prévoyez-vous exactement pour la N62, afin de réinstaller une certaine sécurité? Envisagez-vous un détournement des camions lourds? Comment sécuriser les bords de routes? Prévoyez-vous une réflexion commune avec les communes concernées?

M. Dimitri Fourny (cdH). – Durant cinq années, j'ai eu l'honneur de présider la Commission relative aux infrastructures routières et de voir l'évolution de ce dossier à travers le temps. Malheureusement, force est de constater que certaines situations se sont aggravées.

Ma réflexion a été formée à partir d'un cas malheureux, à savoir l'E411 qui a été refaite pour 180 millions d'euros. Les travaux à peine terminés, de petits trous sont apparus sur de nombreux kilomètres, puisque le revêtement se dilatait. Très vite, on s'est aperçu qu'il y avait un problème au niveau de la conception et de l'établissement du cahier des charges. La réparation a coûté deux millions d'euros et a causé des désagréments aux riverains et aux touristes pendant près de trois ans.

Ces constats ont été posés. Ils ont abouti, en 2008, à une résolution que j'ai cosignée avec mon Collègue M. De Lamotte visant à réaliser un audit général du mode de fonctionnement du Ministère, de l'état de nos routes, de la manière dont les marchés publics sont attribués et de voir comment on pouvait, à l'avenir, apporter des réponses impérieuses pour remettre ce réseau à niveau. Une des mesures rapides de cette résolution est la prise de conscience par le Gouvernement et la décision d'une enveloppe extraordinaire de 600 millions pour permettre la mise à niveau du réseau au moyen de 1.100 chantiers. Nous ne verrons pas les résultats dans quinze jours. Il faudra cette législature et nous espérons que vous pourrez très rapidement mener à bien l'exécution de ces travaux.

Trois problèmes ont ainsi été mis en évidence. D'abord, celui du sous-investissement. On a beaucoup travaillé avec des rustines, mais on n'a pas travaillé en profondeur parce que, selon les normes internationales, l'investissement budgétaire consacré d'1,5% de la valeur patrimoniale du réseau est insuffisant. Nous devons donc atteindre 2% pour pouvoir assurer la remise à niveau et l'entretien complet du réseau routier.

La question des moyens budgétaires renvoie à la question du financement. La question a été posée et notamment à travers le débat sur la vignette autoroutière. Ce dossier n'a toujours pas abouti depuis des années, mais je pense qu'il est temps d'avancer. Différentes réflexions se sont portées au Nord avec la question d'une taxation au kilomètre parcouru pour amortir et refinancer le secteur, Bruxelles parlant de péage et la Wallonie de la possibilité d'une vignette forfaitaire. Dans notre région, qui est beaucoup plus rurale, la mesure la plus équitable est l'application d'une vignette forfaitaire.

La semaine dernière, au Sénat, M. Schouppe était interpellé à ce sujet. Il en a profité pour faire une réflexion globale rappelant à cette occasion qu'il s'agissait d'une compétence régionale, exclusivement régionale, mais que, pour l'utilisation de la voie publique, une réflexion entre les trois Régions serait profitable. Je pense que c'est une bonne analyse.

Une réunion est prévue dans les prochaines semaines. Pourrez-vous nous en rendre compte?

À mon sens, il serait bon d'imaginer la mise en place d'un système uniquement wallon pour le financement de la remise en état de nos routes.

Le deuxième élément réside dans les marchés publics. Il s'agit d'un problème récurrent qui doit être prioritaire. La première question à ce sujet est celle de l'élaboration du cahier de charges. Les techniques concernant celui-ci ont évolué, de même que la qualité des matériaux utilisés et il y aurait donc lieu de l'adapter. Une autre problématique concerne l'attribution des marchés publics au moins disant. Elle devrait être revue pour l'attribution au mieux disant. Enfin, élément extrêmement important dans le chef des entrepreneurs, il s'agirait de l'obligation de résultats pour les entrepreneurs avec un contrôle exigé des travaux. Force est de constater qu'actuellement, il n'y a pas suffisamment de contrôles. Les entrepreneurs peuvent agir selon leur gré. Il s'agit donc de contrôler la qualité et la performance. J'en reviendrai également à une initiative prise par mon Collègue, Michel Lebrun, lorsqu'il était Ministre, d'élaborer une obligation de résultats pour les entrepreneurs avec une garantie décennale. Des renseignements avaient été pris par l'administration mais pour des raisons de conjoncture, cette proposition n'avait pas pu être mise en place. Ce cahier de charges n'en avait pas moins comme avantage une obligation de qualité sur une période de dix ans. Cela évite des travaux dont la qualité n'est pas suffisante. Il n'est pas admissible que, lorsqu'il y a trente degrés, ce qui n'est quand même pas une température exceptionnelle, l'autoroute fonde. Ces éléments ne sont plus admissibles dans une région digne de ce nom. J'en appelle donc à ce que vous preniez ce dossier en charge. J'ai également eu l'occasion de lire dans la presse que le SPW a l'intention de procéder à l'auto-contrôle des entrepreneurs. J'ai failli en tomber de ma chaise ! Honnêtement, cela ne va pas. Il faut vous saisir de ce problème.

Le troisième problème concerne le saupoudrage. Quel cadastre avez-vous pu faire au sein de l'administration afin d'éviter le saupoudrage que nous avons connu et qui a amené à la réfection parcellaire des routes ? Quelles sont les priorités que vous avez déterminées ? Quels moyens avez-vous attribués à cette politique ?

Enfin, dans les maux, il y a également la question de la circulation des poids lourds. Les poids lourds et leur surcharge entraînent une dégradation importante de nos routes. La surcharge des camions, selon une étude du VAB, coûte au Nord 15,5 millions d'euros par an. Le passage d'un camion sur nos routes équivaut au passage de dix mille véhicules. S'il est surchargé, il équivaut à 245 mille voitures.

Selon la Police fédérale, 60% des camions sont en surcharge et provoquant des dégâts. Il y a là des mesures urgentes à prendre pour contrôler ces surcharges et prévenir les dégâts ainsi occasionnés. Une concertation avec la Police fédérale devrait être mise en place rapidement et des installations de pesage des camions rapidement mises en usage. C'est urgent.

J'en viens à la question de la Sécurité routière et de la problématique des radars. Je pense que vous l'avez abordée sous le bon angle. La mise en place de panneaux pour indiquer les radars est une bonne chose. Aviser les gens, un kilomètre à l'avance, de l'installation d'un radar à un endroit jugé accidentogène, est une prévention telle que devant être continuée.

Je ne suis pas pour une répression à tout prix. Je ne pense pas qu'il faille placer des radars partout. Nous devons agir au niveau de la prévention avec les panneaux, avec la répression quand c'est nécessaire, et là, une concertation doit être menée avec la Police fédérale pour réfléchir à la mise en place de radars mobiles aux lieux accidentogènes. En effet, le fait de vouloir éviter les contrôles de vitesse de la Police aux lieux convenus est tout autant risqué d'accident. Une réflexion de la Police fédérale devrait avoir lieu à ce sujet pour déterminer la mise en place de radars mobiles. Selon moi, la répression à tout crin n'est pas la bonne formule.

Les routes, elles sont là. Toutes les dispositions utiles doivent être prises pour les entretenir afin qu'elles représentent dignement l'image de notre Région.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie chacun des intervenants d'avoir alimenté ce débat concernant un dossier très important qu'est la sécurité routière et la qualité des infrastructures, étant entendu qu'il touche à la réalité économique de toute la Région wallonne, à la logistique et à l'image globale de la Région wallonne. En bref, la réalité de la qualité de notre réseau routier est une priorité absolue.

Dès que j'ai pris mes fonctions, malgré l'excellent travail parlementaire sous la précédente législature au niveau des constats, j'ai demandé à obtenir rapidement des précisions sur la qualité du réseau et ses aspects de sécurité. Au-delà de la réalité de ces éléments, j'ai fixé différents objectifs, comme celui de réaliser une cartographie sur les aspects de sécurité et de qualité du réseau. Cette cartographie doit pouvoir nous aider sur le plan de l'objectivité de notre analyse.

Il faut par ailleurs disposer des moyens budgétaires nécessaires. Le Gouvernement s'y est engagé. Il fallait tout d'abord voir où nous en étions. Il n'y a pas eu de prêt octroyé par la BEI. Par conséquent, nous ne disposons pas, aujourd'hui, des 600 millions d'euros dont on a parlé.

Quand j'ai pris le dossier au mois de juillet, j'ai constaté qu'il fallait réformer la SOFICO pour rendre éligibles les possibilités d'octroi de prêts. Il fallait sortir des acteurs privés et désigner un réseau structurant qui sera confié à la SOFICO. J'ai négocié cette semaine avec la BEI. Je mettrai tout en oeuvre, et la réforme de la SOFICO le permet, pour obtenir un prêt-cadre global pour, au fil des travaux, rentrer les dossiers selon un «hit-parade» établi d'après les critères de sécurité et de qualité du réseau.

Nous pourrions «réfectionner» notre réseau en profondeur, et pas seulement boucher les trous. Il y a également d'autres dossiers prévus, comme celui des écluses et celui des contournements, particulièrement le contournement de Couvin. On m'a interrogé à de nombreuses reprises, et je le redis une nouvelle fois: les contournements ne feront pas partie de l'enveloppe du prêt-cadre, ce sont des dossiers distincts, ils permettent, par leur ampleur, d'obtenir un financement distinct.

Avant mon arrivée, il y avait un opérateur, la SOFICO, qui s'occupait du revêtement. L'administration, quant à elle, s'occupait de l'éclairage, des abords et des ouvrages d'art. Avec la réforme de la SOFICO, approuvée par le Gouvernement, la SOFICO va s'occuper à 100% des abords, de l'éclairage et des ouvrages d'art. L'administration s'occupera du réseau dit «secondaire» pour lequel les moyens classiques existent.

J'estime qu'il faut une méthode de travail, une objectivation. Il faut déterminer comment les travaux vont s'organiser, avec quels critères. Tout le monde recevra les informations nécessaires. Il s'agira d'un tableau qui reprend toutes les données en matière de Sécurité routière ou d'état du revêtement.

J'en viens maintenant au cahier des charges, pour s'assurer que les nouveaux travaux se fassent le mieux possible. Il a été établi selon le type RW99 avec toute une série d'améliorations. Les cahiers des charges devaient être revus en profondeur, notamment pour les garanties de contrôle et la responsabilisation des entreprises. J'ai demandé à mon administration de faire un comparatif entre nos cahiers de charge et ceux établis en Allemagne, au Luxembourg et en France. En fonction de cela, nous ferons un cahier des charges revu et corrigé, de meilleure qualité. Je vous rappelle que le délai de garantie est passé de trois à cinq ans. Cela a été décidé l'année dernière.

Suite à différents articles de presse, j'ai été interrogé à propos du contrôle. J'ai lu, comme vous, les appréciations de Via-Control, en l'occurrence de son directeur, selon lesquelles 70% du réseau sont très fortement dégradés. Via-Control travaille depuis 1971 en la matière. J'ai été étonné des propos selon lesquels les travaux sont réalisés selon des affinités particulières et ministérielles. J'ai écrit à M. Minet pour savoir sur quoi il fondait ses affirmations. Depuis que j'ai pris mes fonctions, ce n'est pas le cas. Je n'ai pas eu de réponse précise de M. Minet, mais il semble que, pour lui, il s'agisse d'interprétations de ses propos.

Je demande à tous ceux qui citent les chiffres relatifs à la dégradation des routes de m'apporter des éléments pointus, précis. Effectivement, une partie du réseau est fortement dégradée, mais il faut travailler objectivement, avec précision.

Concernant Via-Control, j'ai demandé à mon administration de me dire dans quel contexte de marché public, d'appel d'offres, cet organisme a pu fonctionner, avec quelles performances, quel retour? S'ils sont peu nombreux et qu'ils sont eux-mêmes peu contrôlés, cela me laisse perplexe. Via-Control, ce sont à la fois des entreprises qui sont présentes dans le conseil d'administration, mais également des fonctionnaires. J'ai demandé pourquoi on retrouvait des contrôleurs et des contrôlés dans le même organisme. C'est interpellant.

Certains ont parlé d'un auto-contrôle des entreprises. Il n'en est pas question. L'entreprise ne se contrôlera pas elle-même, certainement pas, elle devra envoyer des éléments précis sur la qualité des matières employées, donner des informations tout au long des travaux. Il faut, en Région wallonne, un contrôle accru de la réalité des chantiers.

Un aspect important du dossier, ce sont les pénalités et les sanctions, et notamment l'agrément. Ce n'est pas tout de pénaliser une entreprise, de l'enjoindre de payer une somme d'argent. Il faut pouvoir envisager de l'exclure d'un marché public futur si elle ne respecte pas ses engagements. Nous envisagerons cette possibilité.

M. Serge Kubla (MR). – Les mandataires publics communaux le savent, on a souvent envie d'exclure une entreprise dont on n'est pas satisfait. Cependant, si le niveau du marché est élevé, vous ne pouvez pas l'éliminer. S'il s'agit de marchés publics, vous ne pouvez pas simplement dire que l'entreprise vous a déçu et que vous ne voulez plus la voir. Je ne sais pas comment vous pourriez y arriver.

On a donc tous envie de le faire avec certains fournisseurs qui nous embêtent, mais de là à le concrétiser, c'est une autre affaire.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je suis d'accord, mais il y a un octroi d'agrément selon différents critères. C'est à ce niveau que l'on peut agir, en retirant éventuellement l'agrément. Je n'ai pas dit que c'était la solution, mais cela peut être une forme de pression possible.

Pour ce qui est de l'étalement des 600 millions, certains ont dit: M. Cornet parle de quatre ans et le Ministre de cinq ans. Chacun sait que l'émission «Questions à la Une» est d'une grande objectivité! J'ai été interrogé durant une heure, j'ai parlé de la SOFICO, de la réalité des travaux, de la baisse du nombre d'accidents. Mais les propos ont été découpés de telle sorte que ...

Mme Florence Reuter (MR). – Vous voulez dire que les journalistes font mal leur travail?

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je dis que, si on découpe la phrase d'une certaine manière, cela prête à l'ambiguïté. Quand je parle de cinq ans, je me réfère aux travaux, tandis que M. Cornet parle d'un étalement des investissements sur quatre ans. Ce n'est donc pas la même chose.

D'autant plus que nous savons tous que cela prendra du temps. Il faut tenir compte des marchés publics, de la capacité de réalisation des travaux par les entreprises, des contraintes de mobilité. Si on lance tous les travaux en même temps, plus personne ne pourra rouler!

J'espère naturellement obtenir les 600 millions auprès de la BEI. On les répartira ensuite en fonction des priorités, de la cartographie. Entre-temps, l'administration exécute toute une série de chantiers. Je pense notamment aux quatre kilomètres de Nivelles, les travaux sont attribués, le marché a été lancé. Quinze millions d'euros sont inscrits pour des travaux de sécurisation à différents endroits, en fonction de l'urgence.

Pour ce qui est du sel, la Région wallonne n'a pas vocation à devenir un fournisseur.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Vous avez pourtant demandé aux entreprises de ne pas fournir les communes.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Nous avons passé des contrats, les entreprises ont obtenu des marchés. J'ai demandé à ce que, pour l'année prochaine, nous travaillions en collaboration avec les communes en matière de stockage et de commandes.

En matière de chauffage des routes, je peux dire à Mme Cornet que de nombreux autres pays y ont déjà recours. On parle de chauffage et d'épandage automatiques. En Hollande, on réfléchit même à refroidir une partie des habitations en été pour pouvoir chauffer certains tronçons de routes en hiver. Chacun sait que trois ou quatre endroits particulièrement difficiles créent des blocages et des embouteillages lors de fortes chutes de neige. Ces solutions pourraient donc apporter des améliorations.

J'ai aussi entendu la demande de Mme De Coster. Elle dit: éclairons partout. Une étude réalisée par mon prédécesseur prône le contraire, éteindre réduirait le risque d'accidents car les automobilistes rouleraient moins vite. Ce sont aussi les propos de l'IBSR.

Cela étant, un premier rapport m'est arrivé. Il en ressort que l'ensemble de l'éclairage public doit amener à davantage de sécurité. Lorsqu'on prend la Flandre en exemple, en disant que tout est éclairé, on oublie qu'à l'heure du réchauffement climatique tout cet éclairage n'est sans doute pas la meilleure option.

Je tiendrai tout de même compte de votre remarque pour l'éclairage de certains endroits et je veillerai à pallier les problèmes de défektivité, surtout dans les endroits particulièrement dangereux.

En ce qui concerne les radars, j'ai expliqué, lorsque je suis entré en fonction, qu'il était plus qu'important d'utiliser les radars pour améliorer la sécurité dans notre Région, mais en les installant dans des endroits accidentogènes. Pourtant, à entendre les propos de certains, il faudrait des radars presque partout. Je ne pense pas qu'il faille aller jusque là.

Lorsque je suis entré en fonction, j'ai également précisé que je ne ferais pas fonctionner un radar sans signalisation très claire pour prévenir l'automobiliste qu'il est dans une zone dangereuse. Le but est de donner du sens et de faire baisser le nombre d'accidents. Il ne s'agit pas de radars installés pour améliorer les comptes de notre Région.

Mme Cornet regrette que tous les radars soient signalés. Si on pousse la logique jusqu'au bout, il faut alors interdire les annonces relatives aux radars sur les antennes radio, interdire les détecteurs et les sites internet. Cela risque de devenir vite compliqué. Je trouve qu'il s'agit aussi d'une question d'équité. On ne peut pas accepter que des personnes ne soient pas informées, alors que d'autres ayant les moyens d'acheter un détecteur à 400 euros, puissent l'être.

Je suis en train de mettre en place une concertation beaucoup plus forte avec les zones de police pour éviter des aberrations sur le terrain. Ces zones de police doivent aussi utiliser la même méthode que la Région en installant les radars dans les zones les plus accidentogènes et en prévenant les usagers.

Sept nouveaux radars sont installés. Les panneaux arriveront dans quelques semaines tout au plus. Treize autres radars seront installés en fonction de la cartographie établie, toutes routes confondues.

J'entends toujours l'exemple de la France où il y aurait beaucoup de radars. En réalité, actuellement en France, il y a un radar pour 666 kilomètres. En Wallonie, il y en a un pour 130 kilomètres et en Flandre, un pour 40 kilomètres. Aujourd'hui, 402 radars sont installés en Région wallonne.

Je crois que l'enjeu de la qualité de nos routes est important. C'est un défi que nous pourrions relever tous ensemble. Des contrôles renforcés sur l'ensemble des chantiers sont nécessaires, avec la collaboration de l'administration, mais aussi toute une série de contrôles sur le plan européen. Je pense qu'avec des budgets et des moyens, il est possible d'avancer. Des moyens ont été dégagés en terme de remboursements. Nous aurons confirmation de l'obtention du prêt auprès de la BEI d'ici la fin de l'année. Cela ne nous empêche pas de travailler et de lancer les premiers travaux. Nous devons aussi être les plus performants possible par rapport aux choix des matériaux et par rapport à la construction de la route. Nous devons aussi utiliser les nouvelles technologies et avoir des aires autoroutières plus performantes et plus accueillantes. Bref, tous ces éléments demandent beaucoup d'organisation, des réformes et des investissements.

Au sujet des 600 millions d'euros, j'espère les obtenir. Dans la DPR, la vignette autoroutière a été décidée par la Majorité qui a la volonté de la mettre en place le plus rapidement possible, en travaillant avec les autres Régions. Cela nous apportera des moyens complémentaires pour mener des politiques en matière de qualité de notre réseau routier. Je ne pense pas qu'il faille menacer de mettre en place cette vignette à nous seuls. Faut-il se donner d'autres moyens? Certainement! Je n'ai jamais dit que les 600 millions d'euros suffiraient, mais avec 600 millions d'euros, nous aurons quand même de quoi travailler sur les chantiers les plus urgents.

Je crois que nous avons la responsabilité de travailler ensemble. Il en va de la sécurité de nos concitoyens et de l'image de notre Région.

Par rapport à la N68 évoquée par Mme Dethier-Neumann, elle peut être reprise dans le réseau structurant, puisqu'elle faisait partie du réseau transeuropéen. C'est une question d'objectivation de la qualité du réseau. En fonction de cela, il y aura ou non une amélioration du réseau. La possibilité existe.

Mme Véronique Cornet (MR). – Je vais essayer de travailler avec vous sur ce dossier. Nous partageons les mêmes objectifs de sécurité et de qualité. Nous sommes aussi d'accord sur la nécessité d'avoir une méthode et des moyens. Par contre, nous ne sommes pas d'accord sur le caractère de votre réponse qui n'apporte rien de neuf et qui est affreusement et tristement molle. Quand je vous entends, je pense au mythe de Sisyphe. Nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Les moyens que vous nous avez annoncés ont déjà été annoncés en janvier 2008! Que je sache, à l'époque, vous faisiez déjà partie de ce Gouvernement.

J'observe qu'aujourd'hui, vous défendez la même politique et qu'il n'y a eu entretemps aucune concrétisation, malgré les multiples annonces.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Venez plus souvent dans ma Commission et vous disposerez de toutes ces informations-là.

Mme Véronique Cornet (MR). – Aujourd'hui, les dispositifs n'existent pas et ce qui m'inquiète encore plus, c'est que vous parlez des délais d'exécution de ces travaux alors que cette législature sera terminée dans cinq ans. L'hiver que nous connaissons maintenant n'améliore pas la situation, d'autant que le problème est loin d'être réglé sans nouvelle source de financement.

J'ai l'impression que ce gouvernement ne saisit pas l'urgence de la situation. Vous avez effectivement une dette.

Nous voulons une évaluation.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Que proposez-vous, Madame Cornet ?

Mme Véronique Cornet (MR). – Attendez, vous n'allez pas vous en sortir par une pirouette.

L'évaluation de la situation a déjà été faite par le Ministre qui vous précédait. La cartographie, elle existe; l'identification des lieux accidentogènes, elle existe. Le Ministre Daerden lui-même a communiqué les données.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Non.

Mme Véronique Cornet (MR). – Alors, le Ministre Daerden a menti. Si je vous entends, il mentait. En attendant, les chiffres cités sont des chiffres officiels de l'IBSR, du SPW. Ce ne sont pas des chiffres inventés. Entre 2008 et 2009, il y a eu 14,5% de tués sur les routes wallonnes.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Cela, effectivement, nous l'avons, Madame Cornet. Je voudrais simplement apporter une précision.

Mme Véronique Cornet (MR). — Non, Madame la Présidente.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il s'agit d'une précision. Je vous rappelle qu'on m'a interrompu pendant mon intervention.

Mme la Présidente. – Je laisse Mme Cornet terminer.

Mme Véronique Cornet (MR). – C'est toujours le Parlement qui a le dernier mot.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il s'agit simplement d'une précision, Madame Cornet.

Mme la Présidente. – Je propose qu'on laisse Mme Cornet terminer. Vous aurez droit à une précision et Mme Cornet aura le dernier mot.

Mme Véronique Cornet (MR). – La précision de M. Lutgen, c'est que, par rapport à ce dossier, Monsieur Lutgen, vous êtes premièrement fort démuni et deuxièmement extrêmement frileux, et ce n'est pas votre proposition de venir chauffer les routes wallonnes qui va améliorer la situation.

Ce dossier-là sera concrétisé quand les poules auront des dents et moi je m'engage à aller avec vous couper des rubans sur les lieux que vous aurez envisagé de chauffer. Quand je vois le manque de moyens à votre disposition aujourd'hui pour réparer les routes, pour les réfectionner, je ne peux pas croire ce que vous dites ici. C'est simplement un effet d'annonce. Cela n'est ni budgétisé, ni étudié et ce ne sera pas concrétisé. Je crois qu'à cet égard, il faut raison garder.

En ce qui concerne les radars, je crois qu'il faut un juste milieu entre la prévention et la répression. Vous avez une façon de concevoir les choses : pour le moment, elle consiste simplement à faire du foin dans les médias. Moi je crois qu'à un moment donné, il faut simplement assumer ses responsabilités et c'est à cela que je vous appelle.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, vous souhaitez apporter une précision.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Une précision, parce que Mme Cornet dit effectivement qu'il existe des chiffres et que mon prédécesseur a donc menti. À nouveau, on mélange les pommes et les poires puisque nous connaissons le nombre d'accidents globalement sur un réseau.

La sécurité telle que je l'ai demandée, c'est quoi? On doit déterminer de façon très pointue et très précise le nombre d'accidents qui ont eu lieu à des endroits précis pour se donner cette priorité. Ce travail-là repose sur un regroupement d'informations entre l'IBSR, les zones de police et les données de l'administration. Je peux vous dire que cela prend un certain temps. Nous venons d'ailleurs de confronter cela avec les chiffres de Touring, non pas pour avoir le chiffre total, pas plus que sur 50 ou 100 kilomètres, mais pour avoir des chiffres très précis. C'est une première chose.

Deuxième chose...

Mme Véronique Cornet (MR). – Madame la Présidente, cela a déjà été dit.

Mme la Présidente. – Laissez-moi présider. Monsieur Lutgen, terminez votre précision, que Mme Cornet puisse réagir.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – L'Opposition s'agite moins lorsqu'il s'agit de m'interrompre. M. Kubla a demandé à m'interrompre et je lui ai fait savoir qu'il n'y avait aucun problème mais vous ne voulez pas la même chose dans l'autre sens. Ce n'est pas grave, mais c'est dommage.

Mme la Présidente. – Madame Cornet, souhaitez-vous réagir à la précision de M. le Ministre?

Nous sommes ici dans un débat et vous me permettez de faire en sorte que le débat se finisse de la façon la plus nourrie qui soit.

Mme Véronique Cornet (MR). – Je n'ai pas envie de soigner le mal par le mal. C'est insignifiant.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je voudrais simplement avancer trois points. Il y eut par le passé un manque de moyens techniques vu l'état des routes actuellement. Si, dans d'autres régions et pays, on ne connaît pas le même problème, c'est tout simplement parce qu'on n'a pas travaillé au rabais. Dans votre réponse, vous ne l'avez pas dit, en tout cas. Vous n'avez aucune vision d'avenir. Ce que vous avez dit est profondément désespérant. Je ne sais pas comment la presse va relater votre réponse.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce qui est sûr, c'est que vous, vous avez une vision du passé.

Mme la Présidente. – Monsieur Lutgen, laissez les Parlementaires répliquer.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Les Wallons savent que les routes sont en mauvais état et n'ont pas attendu aujourd'hui les solutions pour y remédier, et cela, c'est votre responsabilité. Enfin, vous avez raison, un certain nombre de choix doivent être faits, un choix politique que vous n'avez pas fait, c'est un choix difficile qui incombe à tout Gouvernement et à une Majorité parlementaire.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Mon intervention va aller dans le même sens : beau parleur pendant une heure, nous n'avons vraiment rien appris. Vous n'avez même aucune perspective d'avenir et les citoyens doivent se rendre compte que l'état des routes d'ici un an ou deux n'aura pas changé. Vous n'avez aucun projet.

Il est vrai que je me suis plus attachée à la façon dont les contrôles et les travaux étaient menés. Là aussi, alors que cela fait six mois que vous êtes en charge de cette matière, vous vous rendez compte qu'il y a des

problèmes et j'en déduis que vous ne savez même pas qui contrôle nos routes. Vous avez la responsabilité des routes et vous devez donc savoir comment votre administration se gère et comment les contrôles se font.

Je terminerai par le fait que je souhaiterais avoir un cahier des charges type pour voir comment ces travaux sont menés et sur quelle base.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Vous le recevrez Madame. C'est 450 pages! Bonne lecture.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Pas de souci.

M. Yves Binon (MR). – J'ai appris quelque chose: vous n'êtes pas un marchand de sel. Cependant, je ne crois pas que les communes attendaient que vous leur vendiez du sel. Simplement, il s'agissait de leur avancer du sel parce que, quand on apprend — et entre mon intervention et maintenant, j'ai obtenu l'information — d'un directeur de chez ESCO que des réunions ont eu lieu dans votre Cabinet, que des courriers ont été envoyés de chez vous en disant: «Gardez le sel pour la Région et n'en donnez plus aux Communes»,...

M. Jean-Paul Wahl (MR). – C'est un scandale!

M. Yves Binon (MR). – Il m'a même précisé ceci: «La Flandre l'a fait de la même façon, ils ont fait des pressions, mais ils n'ont pas écrit, la Région wallonne a écrit».

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Produisez-moi un courrier signé de ma main ou de mon Cabinet donnant ce genre d'instruction à la Société ESCO! Est-ce que vous avez la preuve de cela?

M. Yves Binon (MR). – Je vais le demander. Je ne vais pas donner le nom, on est en séance publique mais la personne en question est un directeur qui a appelé tout à l'heure et m'a certifié cela.

Simplement, ce qu'il faut déplorer, c'est qu'à certains moments les districts demandent aux Communes de suppléer aux manquements du MET. On demande aux Communes de suppléer. On en a parlé en Commission et vous avez répondu qu'il y a même des endroits où l'on répare la route la nuit.

Pour une fois qu'on demande quelque chose au niveau des communes, il y a beaucoup de communes qui sont en manque et la Région ne répond pas.

Alors, vous en avez peut-être donné à Montignies parce que vous êtes l'ami intime ou très proche de Mme la Bourgmestre? Je ne sais pas mais, pensez que les communes en ont besoin.

(Rires dans l'Assemblée)

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Je laisse à M. le Ministre le temps de se remettre car il a l'air perturbé.

J'ai trouvé que vous étiez un peu réducteur par rapport à mon intervention sur l'éclairage. Je ne vous connaissais pas bien, mais je vais vite apprendre et je vois que vous avez déjà quelques tendances de votre Collègue, le Ministre Antoine: quand vous n'avez pas envie de répondre, vous détournez les choses.

Je ne vous ai pas interrogé sur l'éclairage, comme vous y avez répondu. Je vous ai parlé de l'éclairage aux endroits dangereux. Je vous ai parlé des problématiques qui pouvaient se poser parce qu'il y était question de sécurité.

Vous avez parlé de la Flandre. Je vous ai parlé des sorties d'autoroutes qui justement, étaient mieux éclairées et qui ne donnaient pas ce sentiment d'insécurité à ce niveau-là.

Vous n'avez pas répondu par rapport à ce que vous alliez faire au niveau de l'éclairage et de la sécurité.

M. Pierre Tachenion (PS). – Je pense que M. le Ministre a donné des réponses globalement cohérentes sur le fond, mais je dois constater que je n'ai pas reçu de réponse précise et que ma perplexité n'a pas été levée

quant à l'état des travaux à effectuer sur le tronçon Saint Ghislain-Mons. Donc, soit je reviendrai en Commission, soit je recevrai une réponse dans les quelques jours qui suivent.

M. Daniel Senesael (PS). – Merci, M. le Ministre, pour les réponses apportées. Il fallait que cela se sache. Je pense en tout cas qu'il y a deux éléments à retenir, à savoir que le Parlement vote le budget et que le Parlement devra se donner les moyens, lorsqu'il votera le prochain budget, de mettre ce point à l'ordre du jour. Nous devons nous permettre de laisser une fenêtre ouverte pour cet état des routes qui nous inquiète beaucoup.

M. Serge Kubla (MR). – Vous accepterez alors un amendement ?

M. Daniel Senesael (PS). – Tout à fait.

M. Serge Kubla (MR). – Très bien, nous le préparons.

M. Daniel Senesael (PS). – Vous avez, Monsieur le Ministre, avec la SOFICO, mis en piste de sérieuses diagonales qui pourraient être réalisées. Il faudra travailler en Commission sur un élargissement de ce qui pourra être réalisé par vos soins.

M. Edmund Stoffels (PS). – Je suis un peu perplexe quand j'entends que l'on dispute le niveau de dégradation du réseau routier en terme de pourcentage. J'ai lu des documents des directions territoriales qui, fin 2008, ont établi avec précision la liste, route par route, des travaux qui étaient indispensables. Je m'étonne qu'il y ait encore des doutes à ce sujet.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ce ne sont pas des informations de 2008, mais de 2004 et 2005.

M. Edmund Stoffels (PS). – La situation s'est certainement encore dégradée. Depuis l'annonce de 600 millions d'euros, un hiver supplémentaire est passé. Cette somme sera-t-elle suffisante ? Selon moi, il faudra la revoir. Combien de kilomètres pourra-t-on remettre en état avec cette somme ?

Par ailleurs, il faudra un équilibre entre la nécessité de commencer rapidement les travaux et les coûts qu'ils vont engendrer. Plus on augmente les chantiers, plus il y a un risque d'augmentation des prix.

Votre prédécesseur a fait glisser des montants d'investissement vers des budgets d'entretien. Cela ne suffisait pas pour tenir le rythme des entretiens. On a alors imaginé le mécanisme de la SOFICO. J'entends avec plaisir que vos contacts avec la BEI sont prometteurs. On pourra investir dans l'entretien et dans le réseau structurant. Pourrait-on avoir un calendrier précis de vos contacts avec la BEI ? Quand pourra-t-on passer à des engagements concrets via ces emprunts ?

Il ne faudrait pas non plus oublier que la Région wallonne devra rembourser ces prêts. Il faudra prévoir des moyens.

M. Patrick Dupriez (Ecolo). – J'estime qu'il faut aujourd'hui mettre sur pied un Conseil supérieur de la Sécurité routière pour développer une approche plus large de cette problématique, au-delà de l'entretien des routes, même si cela est évidemment nécessaire.

Concernant le débat sur la transcription de la directive européenne, il en faut une large implication afin d'atteindre un haut niveau de réaménagement de nos voiries et de Sécurité routière.

Vous avez lancé une « pique » à mon égard, en affirmant que certains rêvent d'un monde sans routes.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je ne vous visais pas.

M. Patrick Dupriez (Ecolo). – Tout le monde m'a reconnu. Cela ne me pose pas de problème. Il faut être conscient qu'il ne faut pas augmenter la taille du réseau routier alors que l'on a des problèmes pour l'entretenir dans sa taille actuelle. Il faut rééquilibrer les choses et envisager une mobilité durable, sobre en pétrole. La DPR l'indique et j'espère que nous sommes d'accord sur ce point.

On sait que l'héritage est lamentable dans ce dossier, mais il faut aller de l'avant. On a parlé des cahiers des charges. Il faut y travailler, idem en ce qui concerne le contrôle des chantiers. Je pense qu'il faut mieux les coordonner.

J'ai une inquiétude: notre administration a-t-elle la capacité de mener ces recherches en matière de nombre de personnes et de compétences? Je ne dis pas qu'il n'y a pas de personnes compétentes, je dis simplement qu'il faut les renforcer.

M. Dimitri Fourny (cdH). – La réponse du Ministre n'est pas molle, c'est une réponse réaliste. Il y a unanimité concernant l'état de nos routes et concernant les besoins. Le montant de 600 millions d'euros a été décidé en 2009, et pas en 2008. Il y a eu les élections dans l'intervalle et le décret réformant la SOFICO. Cette réforme ne vient pas de nous mais de l'Europe. Nous avons agi en fonction des délais imposés. Il faut tenir compte de cette réalité.

J'encourage le Gouvernement à prendre toutes les mesures pour améliorer la qualité des cahiers de charges et pour que les travaux commencent dans les plus brefs délais. Il importe qu'un financement de la BEI puisse intervenir le plus rapidement possible.

Mme la Présidente. – Ceci clôt notre débat sur les routes de Wallonie.

DÉPÔT D'UNE MOTION

M. Willy Borsus (MR). – Un bref mot pour vous indiquer que j'ai pu constater, au cours des explications fournies, une certaine perplexité sur les bancs, et pas uniquement le nôtre.

C'est la raison pour laquelle notre Groupe dépose une motion qui demande au Ministre de prendre toutes les dispositions réglementaires, budgétaires et organisationnelles pour assurer la sécurité de nos routes. Nous lui demandons de produire un rapport complet sur cette problématique et de répondre au Parlement pour le 15 mars au plus tard.

La signature de cette motion est bien sûr ouverte à tous nos Collègues.

Mme la Présidente. – J'ai effectivement été saisie d'une motion, le document 147, sur cette question, qui sera soumise au vote du Parlement lors de la prochaine séance publique.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DES MEMBRES SUPPLÉANTS DU PARLEMENT WALLON DONT L'ADMISSION A ÉTÉ AJOURNÉE

Mme la Présidente. – Je tiens à vous présenter mes excuses car, dans l'émotion suscitée par l'hommage aux victimes de la catastrophe de Liège, j'ai omis d'aborder le point de l'ordre du jour relatif à la vérification des pouvoirs des Membres suppléants du Parlement wallon dont l'admission a été ajournée.

Nous allons dès lors y procéder.

La Commission de vérification des pouvoirs s'étant réunie ce midi, je vous propose, conformément au point 2 de l'article 2 du Règlement, de donner la parole à M. Bayet pour la lecture du Rapport des travaux de celle-ci.

M. Hugues Bayet, Rapporteur. – Lors de la vérification des pouvoirs à laquelle avait procédé votre Commission les 23 juin, 16 juillet, 23 septembre, 25 novembre et 10 décembre 2009, le Parlement wallon avait décidé, sur sa proposition, d'ajourner la validation de pouvoir de:

M. Ducarme D., troisième suppléant
pour la circonscription de Thuin

M. Dombard A., treizième suppléant
pour la circonscription de Liège

Notre Commission a examiné les documents reçus et a décidé à l'unanimité de proposer au Parlement wallon l'admission des intéressés en qualité de Membres suppléants.

Le présent Rapport a été approuvé à l'unanimité des Membres présents.

Mme la Présidente. – Je précise qu'il s'agit bien de Denis Ducarme et non de Daniel Ducarme.

Je propose à l'Assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

(Assentiment)

En conséquence, les conclusions sont adoptées.

Je proclame Membres suppléants les élus dont l'admission est proposée en cette qualité par la Commission.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À REPORTER LA NOMINATION DU MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA FONCTION

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente. – J'ai été saisie de la proposition de résolution visant à reporter la nomination du Médiateur de la Région wallonne et à assurer la continuité de la fonction, déposée par Mmes Simonis, Barzin, MM. Wesphael et Prévot (Doc. 146 (2009-2010) — N°1).

Je vous propose de l'ajouter à l'examen de notre ordre du jour.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter dans un instant sur cette proposition de résolution.

DÉPÔT D'UNE MOTION PURE ET SIMPLE

Mme la Présidente. – Je viens d'être saisie du dépôt d'une proposition de motion pure et simple qui portera le numéro 148, déposée par M. Prévot, Mme Simonis et M. Senesael. Nous procéderons au vote sur cette motion lors de notre prochaine séance.

VOTES

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONTENANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE L'EAU (DOC. 129 (2009-2010) N°s 1 À 7)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du Rapport, visant à supprimer l'article 8 du projet de décret modifiant le livre II du Code de l'Environnement contenant des dispositions diverses en matière de politique de l'Eau (Doc. 129(2009-2010) N° 7).

M. Willy Borsus (MR). – Madame la Présidente, je tiens à déplorer l'absence du Ministre de tutelle lors du vote d'un texte qu'il a lui même déposé.

Mme la Présidente. – Cela lui sera communiqué.

M. Willy Borsus (MR). – A votre place, je reporterais le vote. Si ce n'était une directive européenne, je l'exigerais.

Mme la Présidente. – Vous m'ôtez les mots de la bouche, Monsieur Borsus. Je me joins à vous pour déplorer aussi cette absence, mais je ne peux reporter le vote d'une transposition de directive. Une mise en

demeure nous a été adressée. Mais il sera communiqué au Ministre qu'il est regrettable qu'il ne soit pas présent lors du vote d'un texte qu'il a lui-même déposé.

M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je tiens à excuser le Ministre et à faire état du fait que le Gouvernement est présent dans sa collégialité.

M. Willy Borsus (MR). – Nous viendrons dorénavant à un Parlementaire pour représenter l'ensemble du Parlement. Ou a deux.

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On peut dire tout et n'importe quoi. Le Gouvernement est représenté, vous pouvez donc dire tout ce que vous voulez. Nous irons voir, Monsieur Borsus, au Fédéral, si l'un ou l'autre est toujours présent quand un texte passe et qui le concerne. Par exemple, vos amis M. Reynders, Mme Laruelle, nous verrons si oui ou non ils sont toujours présents.

Mme la Présidente. – Ceci étant dit, nous allons procéder au vote nominatif.

L'amendement a été adopté à l'unanimité des 69 membres votants.

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne la suppression de l'article 8.

Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le livre II du Code de l'Environnement contenant des dispositions diverses en matière de politique de l'eau (Doc. 129(2009-2010) N^{os} 1 à 7).

- Il est procédé au vote nominatif.
- Le projet de décret amendé est adopté par 51 voix et 18 abstentions.
- Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DU QATAR CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT À DOHA LE 6 NOVEMBRE 2007 (DOC. 131 (2009-2010) N^{os} 1 ET 2)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de l'Etat du Qatar concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Doha le 6 novembre 2007 (Doc. 131(2009-2010) N^{os} 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.
- Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 69 membres votants.
- Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ET DE LA ROUMANIE À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À BRUXELLES, LE 25 JUILLET 2007 (DOC. 132 (2009-2010) N^{os} 1 ET 2)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord relatif à la participation de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Espace économique européen, et à l'Acte final, faits à Bruxelles, le 25 juillet 2007 (Doc. 132 (2009-2010) N^{os} 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.
- Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 69 membres votants.

- Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ET DE LA ROUMANIE À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À BRUXELLES, LE 25 JUILLET 2007 (DOC. 133 (2009-2010) N^{os} 1 ET 2)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'Accord relatif à la participation de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Espace économique européen, et à l'Acte final, faits à Bruxelles, le 25 juillet 2007 (Doc. 133 (2009-2010) N^{os} 1 et 2).

- Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Madame Dethier-Neumann et de Monsieur Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.
- Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 67 membres votants.
- Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGRO, D'AUTRE PART, FAIT À LUXEMBOURG LE 15 OCTOBRE 2007 (DOC. 134 (2009-2010) N^{os} 1 ET 2)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part, fait à Luxembourg le 15 octobre 2007 (Doc. 134 (2009-2010) N^{os} 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.
- Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 69 membres votants.
- Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGRO, D'AUTRE PART, FAIT À LUXEMBOURG LE 15 OCTOBRE 2007 (DOC. 135 (2009-2010) N^{os} 1 ET 2)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part, fait à Luxembourg le 15 octobre 2007 (Doc. 135(2009-2010) N^{os} 1 et 2).

- Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Madame Dethier-Neumann et de Monsieur Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.

- Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 67 membres votants.
- Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 16 JUIN 2008 (DOC. 136 (2009-2010) N^{os} 1 ET 2)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Bosnie-et-Herzégovine, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 16 juin 2008 (Doc. 136 (2009-2010) N^{os} 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.
- Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 69 membres votants.
- Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 16 JUIN 2008 (DOC. 137 (2009-2010) N^{os} 1 ET 2)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Bosnie-et-Herzégovine, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 16 juin 2008 (Doc. 137 (2009-2010) N^{os} 1 et 2).

- Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Madame Dethier-Neumann et de Monsieur Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.
- Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 67 membres votants.
- Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À REPORTER LA NOMINATION DU MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA FONCTION, DÉPOSÉE PAR MMES SIMONIS, BARZIN, MM. WESPHAEEL ET PRÉVOT (DOC. 146 (2009-2010) — N^o 1)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à reporter la nomination du Médiateur de la Région wallonne et à assurer la continuité de la fonction, déposée par Mmes Simonis, Barzin, MM. Wesphael et Prévot (Doc. 146 (2009-2010) — N^o 1)

- Il est procédé au vote nominatif.
- La proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité des 69 membres votants.

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DES INTERPELLATIONS DE MONSIEUR WESPHAEEL À MONSIEUR FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR «LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUITE À LA REVENTE DES CONTRATS LITIGIEUX DE

RÉVISORAT DES COMPTES DES INTERCOMMUNALES ET DES OIP, OBTENUS EN VIOLATION DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES PAR LE BUREAU BCG & ASSOCIÉS ET SES AVATARS, AINSI QUE LES RÉCENTES DÉCLARATIONS DE PATRONS D'INTERCOMMUNALE À CE PROPOS» ET DE MADAME CORNET À MONSIEUR DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LE RÉVISORAT DES ENTITÉS PUBLIQUES WALLONNES», PAR MESSIEURS WESPHEL ET CONSORTS (DOC. 140 (2009-2010) N° 1)

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MADAME CORNET À MONSIEUR DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LE RÉVISORAT DES ENTITÉS PUBLIQUES WALLONNES», PAR MESSIEURS MILLER ET CONSORTS (DOC. 141 (2009-2010) N° 1)

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé en conclusion des interpellations de Monsieur Wesphael à Monsieur Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur «la position du Gouvernement suite à la revente des contrats litigieux de révisorat des comptes des intercommunales et des OIP, obtenus en violation des règles déontologiques par le bureau BCG & Associés et ses avatars, ainsi que les récentes déclarations de patrons d'intercommunale à ce propos» et de Madame Cornet à Monsieur Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le révisorat des entités publiques wallonnes» ainsi que sur le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Madame Cornet à Monsieur Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le révisorat des entités publiques wallonnes».

- La première motion de Messieurs Wesphael et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 140 (2009-2010) N° 1.

- La seconde motion de Messieurs Miller et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 141 (2009-2010) N° 1.

- Je vous propose de voter sur première motion déposée par Messieurs Wesphael et Consorts.

- Il est procédé au vote nominatif.

- Le projet de motion est adopté par 50 voix, contre 16 et 1 abstention.

- Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

JUSTIFICATION D'ABSTENTION

Mme la Présidente. – L'honorable Membre s'étant abstenu souhaite-t-il motiver son abstention

M. Claude Eerdekens (PS). – Madame la Présidente, je comprends parfaitement ce qui a pu justifier la discussion et le débat. Je n'aime pas l'hypocrisie et si on veut aller jusqu'au bout dans ce qui ne va pas, je pense qu'en Région wallonne on n'est pas au bout de nos surprises. Je me réserve le droit, demain, de dénoncer des situations inadmissibles, quels que soient les secteurs qui peuvent être touchés, y compris dans le monde associatif.

VOTES NOMINATIFS (SUITE)

Mme la Présidente. – Nous allons voter à présent sur le second projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Madame Cornet à Monsieur Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le révisorat des entités publiques wallonnes», par Messieurs Miller et Consorts (Doc. 141 (2009-2010) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

- Le projet de motion a été rejeté par 48 voix contre 15.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux du jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

La séance est levée à 18 heures 11 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre
M. Hugues Bayet, Rapporteur
M. Yves Binon, MR
M. Willy Borsus, MR
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Collignon, PS
Mme Véronique Cornet, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Sybille de Coster-Bauchau, Rapporteur
Mme Christine Defraigne, MR
M. Xavier Desgain, Ecolo
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo
M. Patrick Dupriez, Ecolo
M. Claude Eerdekens, PS
M. Marc Elsen, cdH
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre
M. Philippe Henry, Ministre
Mme Emily Hoyos, Présidente
M. Serge Kubla, MR
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Jean-Claude Maene, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre
M. Gilles Mouyard, MR
M. Marcel Neven, MR
M. Jean-Marc Nollet, Ministre
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Sophie Pecriaux, Présidente
M. Maxime Prévot, cdH
Mme Florence Reuter, MR
M. Daniel Senesael, PS
M. Edmund Stoffels, PS
M. Pierre Tachenion, PS
M. Luc Tiberghien, Ecolo
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Léon Walry, Président
M. Bernard Wesphael, Écolo

Mme Olga Zrihen, PS

INDEX DES MATIÈRES

Hommage aux victimes de la catastrophe de Liège
Accord de Stabilisation et d'Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres
Airbus A400M
asbl « Professionnels pneus usagés »
Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires
Autoroutes wallonnes
BASF
Bosnie-et-Herzégovine
Catastrophe de Liège
Centralisation financière des trésoreries des OIP
Centre « MENA »
Conseil économique et social de la Région wallonne
Consultation populaire à Rouvroy
Contrôle de la qualité des travaux d'entretien des routes en Wallonie
Décharge illégale à Péruwelz
Dépenses électorales des partis politiques et des candidats individuels
Éclairage routier aux endroits dangereux
Encouragement et protection réciproques des investissements
Espace économique européen
Livre II du Code de l'environnement
Médiateur de la Région wallonne
Membres suppléants du Parlement wallon
Politiques de l'eau
Prix du ticket de bus
Qatar
Radars
République de Bulgarie
République de Monténégro
République de Roumanie
Révisorat des entités publiques wallonnes
Sécurité sur les routes de Wallonie
Société wallonne du logement
Stockage des déchets radioactifs en Région wallonne
Tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
asbl	Association sans but lucratif
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Association intercommunale du bureau économique de la province de Namur
CDLD	Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation
CPAS	Centre public d'Action sociale
CWATUPe	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine Energie
DGO	Direction générale opérationnelle
DPR	Déclaration de Politique régionale
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
IBSR	Institut belge de la Sécurité routière
IRM	Institut Royal Météorologique
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OIP	Organisme d'Intérêt public
ONDRAF	Organisme national des Déchets radioactifs et des Matières fissiles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PV	Procès verbal
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPW	Service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du Logement